

Rapport n°1 :

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 21 mars 2019

Rapporteur(s)	Luc JOHANN, Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	André PIERRE, Directeur général des services
Séance du Conseil d'administration	23 mai 2019

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration extraordinaire du 5 mars 2019	1
2. Compte financier 2018	2
4. Convention partenariale INRA-UBFC-uB-AgroSup Dijon	7
3. Nomination du vice-président chargé du pôle d'ingénierie et de management.....	13
6. Demandes de financement portées par UBFC dans le cadre de l'organisation de l'Ingénieur Manager Tour et du Forum Jeunes Chercheurs	13
5. Attribution des bourses de mobilité entrante et sortante EUR EIPHI	28
7. Plan d'actions 2019-2020 du PEPITE-BFC – Demandes de financements	30
8. Thèses « Jeunes Chercheurs Entrepreneurs » - Dépôt du dossier FEDER.....	31
9. Dépôt d'un projet Erasmus Mundus dans le cadre d'un master UBFC	31
10. Prix du public et Prix du jury – Finale régionale du concours « Ma thèse en 180 secondes », édition 2019	33
11. Répartition des contrats doctoraux année 2019/2020	34
12. Répartition Hommes/Femmes – UBFC.....	35
13. Questions diverses	37

*(La séance est ouverte à 14 h 08 sous la présidence de M. Luc JOHANN,
Administrateur provisoire de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Johann.- Bonjour à tous. Le quorum est atteint. Avant de commencer, quelques mots pour présenter les nouveaux représentants.

Mariana Haragus remplace Khadija Chahraoui. Est-ce que vous voulez dire un mot ?

Mme Haragus.- Je suis Professeur à l'université de Franche-Comté depuis 2002 en Mathématiques appliquées.

M. Johann.- Bienvenue.

Mme Haragus.- Je ne m'attendais pas à siéger ici.

M. Johann.- Ravi de vous voir ! Bienvenue.
Et puis Monsieur Youssef El Hanbali. Je vous laisse vous présenter également.

M. Hanbali.- Je suis Youssef El Hanbali. Je travaille à l'université de Bourgogne en tant que responsable administratif et financier de deux composantes.

M. Johann.- Vous êtes dans le collège C et vous remplacez Christelle Traxer. Bienvenue à vous, Monsieur Hanbali.

On s'est vu il n'y a pas longtemps, il n'y a donc pas beaucoup de points d'information. Nous sommes en attente de nouvelles du ministère. J'ai échangé avec le Cabinet, ils lisent, ils instruisent le dossier. J'imagine qu'il y aura un Copil dans les semaines qui viennent et que nous y serons peut-être conviés, mais je n'ai pas plus d'information pour l'instant. En tout cas, ils en sont au stade de l'instruction et de la lecture. J'ai eu des nouvelles parce que j'en ai demandé, mais cela ne me choque pas puisque c'est à la fois l'ANR, le SGPI et la Ministre. Il faut le temps que chacun instruisse, qu'ils se regroupent, fassent un Copil, c'est une procédure assez classique. Donc, pour l'instant, rien de plus.

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration extraordinaire du 5 mars 2019

M. Johann.- Je vous propose de commencer tout de suite par l'approbation du verbatim du 5 mars. Est-ce que vous avez des remarques particulières ?

Vu que c'est mot à mot, il ne doit pas y avoir grand-chose à bouger. Quand j'ai relu, c'est tout juste si les expressions du visage n'étaient pas retranscrites. A mon avis, à part une faute de retranscription, il y a peu de chance que ce ne soit pas exactement ce que nous avons dit.

Pas de remarques particulières sur le verbatim ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est approuvé.

M. Hanbali.- Je m'abstiens car je n'étais pas présent.

M. Johann.- Oui, vous pouvez vous abstenir si vous voulez ; cela se fait, il n'y a pas de souci.

Deux abstentions.

Ensuite, point suivant : le compte financier. On traitera les points 3 et 6 ensemble car le Directeur de l'ISAT sera présent. Comme on traitait les deux points, c'était l'occasion qu'il vienne se présenter, que nous fassions sa connaissance. On lui a demandé de venir vers 15 heures. Lorsqu'il arrivera, nous traiterons ces points.

2. Compte financier 2018

M. Johann.- Pour le compte financier, je donne la parole à Monsieur Pierre pour commencer.

M. Pierre.- Merci. Nous allons faire une présentation à deux, je ferai la présentation du rapport de l'ordonnateur et Monsieur Eric Robert, à ma droite, agent comptable, fera la présentation du rapport de l'agent comptable.

Je profite d'avoir la parole pour dire que Madame Véronique Bourhis est notre nouvelle Directrice des affaires financières. Elle est arrivée la semaine dernière. Elle sera éventuellement amenée à répondre à vos questions. Elle est accompagnée par Audrey Debiez qui a en charge le budget et qui est évidemment plus affûtée, pour l'instant, sur ces questions-là.

Je voudrais également remercier le service académique du rectorat qui nous a accompagné dans la démarche, représenté par Madame Girin, ici présente. Leur soutien a été précieux pour la construction de ce compte financier, comme il l'a été pour la préparation du budget initial 2019.

Rapport de l'ordonnateur. Un certain nombre de documents doivent être soumis au vote. On vous les présente ici, sachant que le document écrit que vous avez est beaucoup plus complet que la présentation qui va vous être faite.

Le tableau n° 1 est le tableau des emplois. Sa construction est classique, c'est la même que celle que vous voyez dans la présentation du budget.

Une première information : nous respectons parfaitement le plafond d'emplois. Nous faisons même plus que de le respecter puisque nous sommes en deçà de ce qui était prévu en termes d'engagements d'emplois pour différentes raisons. Il faut tout d'abord signaler qu'en 2018, il n'y a pas eu de budget rectificatif. Nous en avons parlé ici, le budget rectificatif permet de réajuster en cours d'exercice le budget par rapport au budget initial. Il n'y en a pas eu, ce qui fait que le compte financier, en termes de prévisions, autant pour les emplois que pour l'exécution des AE et des CP, est en deçà des prévisions.

Pourquoi ces engagements en termes d'emplois sont-ils inférieurs à ce qui était prévu ? Lorsque le travail a été fait pour le budget initial 2018, il y a maintenant 18 mois, il souffrait d'un manque de visibilité important sur beaucoup de choses, sur un certain nombre de nouveaux projets qui venaient d'être obtenus, comme l'EUR EIPHI, ou qui allaient être obtenus comme RITM et pour lesquels nous n'avions pas encore de visibilité sur le déploiement des emplois. Il y a la question des ANR qui, jusqu'à la fin d'année - octobre, parfois un peu plus - fait que des contractualisations peuvent évoluer en cours de route. Il y a les contrats

doctoraux Région qui ont aussi connu un certain nombre d'épisodes, notamment avec des désistements. Et puis, ici et là, des reports de recrutement qui font que nous sommes aujourd'hui, sur le poste doctorants et postdoctorants, en dessous de ce qui était prévu.

Sur les tableaux des autorisations budgétaires, le tableau 2 est le tableau central de la présentation budgétaire. Sur les recettes, vous avez sur la partie gauche du tableau les recettes exécutées en 2018 : 19,2 M€, donc 89 % de ce qui était prévu. Cela peut paraître étonnant pour des recettes. En général, on exécute à peu près toutes les recettes. Il y a simplement des questions techniques qui ont amené à ce constat, c'est-à-dire des recettes pour lesquelles l'encaissement a été fait, mais qui n'ont pas été rapprochées budgétairement, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas été comptabilisées budgétairement, ce qui donne ce décalage que vous pouvez constater entre 21 et 19 millions. On reviendra dans un autre cas sur cette question des encaissements qui n'ont pas été rapprochés budgétairement. C'est assez technique, c'est quelque chose qui se régularisera forcément mais qui, à l'instant T du compte financier 2018, crée l'écart que vous avez ici.

Sur les autorisations d'engagement, on a 37 % sur les AE (les deux colonnes de droite) et 34 % sur les CP. On a donc un taux d'engagement de crédits de paiement inférieur à 40 %. Il est vrai que cela peut sembler assez peu par rapport à ce qu'on est en droit d'attendre dans un établissement classique. Ce qu'il faut bien souligner, comme je l'ai dit, c'est qu'il n'y a pas eu de budget rectificatif qui aurait permis de rapprocher la réalité des prévisions. Il y a également un certain nombre de questions de manque de visibilité dont celle que j'ai évoquée tout à l'heure pour les emplois, mais qui était générale pour la programmation. Un manque de visibilité parce que l'expérience est faible, le recul est assez modeste par rapport à tout cela. Au moment de la préparation, il y a 18 mois, on avait peu d'expérience sur la réalisation des projets et sans doute un peu d'optimisme sur leur réalisation, optimisme que les porteurs de projet nous ont d'ailleurs bien aidés à avoir puisque des porteurs de projet – mais vous le savez dans vos structures – sont toujours très optimistes sur les engagements qu'ils comptent faire. Il y a parfois beaucoup de phénomènes qui font que cela va moins vite que prévu.

La difficulté que nous rencontrons ici, c'est que nous avons souffert d'une vision un peu optimiste des porteurs de projet qui n'a pas été corrigée en cours d'année par un BR puisqu'il n'y en a pas eu.

Il y a eu également une lenteur sans doute plus importante que prévue dans l'exécution des dépenses, notamment dans la mise en œuvre de la chaîne de la dépense. C'est un sujet dont nous souffrons encore aujourd'hui, qui est comment faire en sorte que les établissements mettent en œuvre, avec les gestionnaires de proximité, avec les responsables administratifs qui sont dans les établissements, dans les laboratoires, auprès des chercheurs, la chaîne de la dépense pour engager les crédits, conseiller les porteurs de projet pour faire en sorte qu'UBFC puisse jouer son rôle d'ordonnateur et pas un rôle d'accompagnateur des porteurs de projet.

C'est un sujet qui reste d'actualité ; il faut vraiment que les gestionnaires qui sont dans les laboratoires continuent de faire le travail qu'ils savent faire, qu'ils ont toujours fait, pour permettre un engagement plus important des crédits d'UBFC.

C'est là un ensemble d'explications qui sont difficilement pondérables. A cela, il faut ajouter une autre explication sur des prévisions de dépenses qui étaient dans le budget 2018 et qui ont été qualifiées ensuite d'extrabudgétaires, qui ont donc été sorties du budget. Il y en a pour 2,4 millions, ce qui n'est pas rien. Ce sont 2,4 millions qui ne pouvaient pas, de toute façon, être exécutés puisqu'extrabudgétaires.

Et puis quelques actions qui ont été reportées ou annulées, ceci pour un montant relativement modeste de l'ordre de 200 000 €.

Ce tableau vous résume ce que je viens de dire. Vous avez en bleu la réalité des engagements en AE, en crédits de paiement et puis en recettes.

Le solde budgétaire s'en trouve évidemment affecté puisque vous savez que le système du versement en amont des dépenses, notamment pour le projet I-Site, fait que le solde budgétaire est positif. Il devait l'être moins et, finalement, il l'est encore beaucoup.

Sur ce diagramme, on voit l'évolution des AE et des CP depuis les débuts d'UBFC, donc un peu de 2016 et, ensuite, les comptes financiers de 2017 et de 2018. A droite, vous avez le budget initial 2019.

Le budget initial 2019, comme cela a été rappelé au moment de son vote, a été fait dans une logique plus proche de ce qu'on espère de la réalité parce qu'on a plus d'expérience que les années précédentes. On voit d'ailleurs bien que si on extrapole les courbes 2016-2017-2018, 2019 doit être engagé à 100 %. Ce ne sera peut-être pas le cas, mais même si 2019 n'était engagé qu'à 50 % - j'espère que ce sera plus et je pense que ce sera plus -, on est toujours dans une logique croissante d'activité, ce qui est la nature-même d'UBFC.

Les deux "camemberts" que vous avez à l'écran ont juste vocation à montrer l'évolution de la part des différents postes entre 2017 et 2018 sur les autorisations d'engagement. On observe que la recherche hors I-Site - puisque l'I-Site, c'est beaucoup de la recherche - prend une importance croissante puisqu'il y a effectivement des projets supplémentaires qui se sont agrégés à I-Site au fil du temps.

Le budget des affaires générales est en baisse, ce qui est assez logique. Celui des écoles doctorales semble en baisse, mais on est tout de même sur une augmentation globale des AE entre 2017 et 2018. Les budgets des écoles doctorales n'ont pas bougé puisque l'engagement avait été pris de rester sur une somme constante.

Un point rapide sur les frais de gestion. Sur la période septembre 2017-décembre 2018, en prévisions, nous sommes à 272 000 €, 112 000 € pour les établissements membres et 160 000 € pour UBFC. Dans le travail de prévision budgétaire, il y a 5 mois, nous étions à 130 000 € de prévus pour les établissements membres. On est donc à peine en deçà mais on reste dans le même ordre de grandeur.

Il est noté en bas que pour les postes qui sont complètement traités par UBFC, comme l'équipe de gestion et de suivi de projet, les frais de gestion restent totalement à UBFC.

Je vous propose de donner la main à Monsieur Robert pour la seconde partie.

M. Robert. - Je vais vous présenter le tableau 6 qui est aussi un tableau soumis au vote, c'est celui de la situation patrimoniale. Il reprend les éléments du compte de résultat, qui vous présente donc le résultat de l'exercice, et également du bilan qui vous a été communiqué dans le cadre de l'annexe et du rapport de l'agent comptable.

Au terme de l'exercice 2018, un peu plus de 5,6 M€ de charges effectuées par UBFC. Il est intéressant de voir que nous sommes, une fois encore, sur le même principe que les autorisations d'engagement. C'est la progression, depuis 2015, avec une variation d'un peu plus de 160 % d'augmentation par rapport à l'exercice 2017. UBFC est une structure qui est toujours en phase d'acquisition de sa vitesse de croisière. Les projets arrivent, ce qui explique cette augmentation entre 2017 et 2018 d'une structure qui n'a que 4 ans.

Pour les produits, c'est exactement la même démarche. On voit qu'il y a une vraie symétrie entre les produits et les dépenses UBFC. Pour l'essentiel, cela s'explique aussi par le fait que plus de 90 % sont des crédits fléchés. Dès qu'il y a des dépenses, il y a mécaniquement des produits en face. C'est une structure qui, en ce sens, est un peu particulière par rapport aux autres structures de l'enseignement supérieur.

Au terme de l'exercice 2018, un résultat excédentaire d'un peu plus de 300 000 €, qui est aussi en augmentation par rapport à 2017. Vous avez sous les yeux l'évolution des résultats depuis 2015, donc depuis la création de la structure. En parallèle, sur la droite de l'écran, vous avez la capacité d'autofinancement qui est un retraitement du résultat. C'est un retraitement comptable du résultat en corrigeant des opérations qui sont nécessairement intégrées dans le résultat, qui sont les dotations aux amortissements et les quotes-parts de financement versées au compte de résultat. Une fois encore, une progression qui est finalement symétrique avec la progression des autorisations d'engagement, la progression des charges et des produits.

Le bas de tableau 6 présente les indicateurs financiers qui correspondent plutôt à la partie bilan de l'annexe de l'agent comptable. On voit une structuration du fonds de roulement avec une augmentation de ce dernier d'un peu plus de 200 000 € entre 2017 et 2018, avec un fonds de roulement qui, au 31 décembre 2018, était supérieur à 660 000 €, ceci pour une structure qui a moins de 4 ans, avec une augmentation de plus de 45 % entre 2017 et 2018.

Sur la partie fonds de roulement, en vert à l'écran, le chiffre négatif est tout à fait normal pour un établissement de cette nature. Cela veut simplement dire qu'on a des financements qui, aujourd'hui, sont disponibles pour les programmes de recherche. Une forte augmentation de ce besoin en fonds de roulement ou plutôt une absence de besoin en fonds de roulement d'un peu plus de 240 %, le tout expliquant la trésorerie qui culmine à 10,18 M€ au 31 décembre.

Aujourd'hui, la situation financière en termes de fonds de roulement, de structuration de besoin de fonds de roulement et de trésorerie, n'appelle pas de commentaire particulier, ni d'inquiétude. C'est une situation financière qui est saine.

Au terme de l'exercice, un résultat de 306 117,14 €, qui est un résultat excédentaire, avec une capacité d'autofinancement de 335 166,56 €.

Enfin, un apport au fonds de roulement, donc l'augmentation du fonds de roulement, constituant les ressources pérennes de l'établissement, de 207 445,67 €, ce qui constitue 43 jours de fonctionnement de l'établissement. Nous sommes dans la moyenne des établissements de cette nature.

M. Johann.- Merci pour cette présentation synthétique.

M. Pierre.- Formellement, la délibération doit porter sur trois articles qui vous sont présentés ici et qui sont résumés à la dernière page du document.

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :
73,29 ETPT dont 1 ETPT sous plafond et 72,29 ETPT hors plafond,
6 363 710 € d'autorisations d'engagement,
6 081 517 € de crédits de paiement,
19 259 935 € de recettes,
13 178 418 € de solde budgétaire positif.

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :
12 941 993 € de variation de trésorerie,
306 177 € de résultat patrimonial,
335 167 € de capacité d'autofinancement,
207 445 € de variation de fonds de roulement.

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 306 177 € en réserves.

Les tableaux des emplois (tableau 1), des autorisations budgétaires (tableau 2), de l'équilibre financier (tableau 4), de la situation patrimoniale (tableau 6), le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

M. Johann.- Suite à cette présentation synthétique, je suis prêt à répondre à vos questions, sachant que j'ai le regard extérieur d'ancien Recteur, je sais donc quels indicateurs je regardais. En général, on en regardait quatre : le résultat, la CAF, le fonds de roulement et la trésorerie.

Il n'y a aucun commentaire, mais l'agent comptable l'a bien signalé. C'est simplement pour vous dire les quatre indicateurs que l'on regarde. En général, à partir de deux sur quatre, on est en alerte ; à trois, on est très inquiet. Ici, vu de l'extérieur, on ne regarde même pas. C'est le commentaire de l'ancien Recteur, mais le représentant du Recteur est là, il a peut-être des commentaires, il y a peut-être de nouvelles normes.

Mme Girin.- Cela n'a pas changé, ce sont exactement les indicateurs que nous regardons et c'est tout à fait cela, il n'y a pas d'inquiétude pour l'instant, ils sont dans le vert.

M. Johann.- Après, nous sommes dans une petite structure. Et là, c'est un commentaire que je fais suite à la discussion parce qu'on voit bien que c'est comme un planeur, vous êtes très sensible à tout. Dans ce genre de structure, vous pouvez très bien basculer d'un seul coup, il faut toujours être vigilant. On est content que ce soit bien mais cela peut ne pas l'être. C'est juste sur la taille des structures, quand vous êtes sur des petites structures, vous êtes beaucoup plus sensibles à toute volatilité ou je ne sais quoi. Je ne sais pas quel est le terme, c'est en tout cas un peu l'avis que j'ai.

Mais quand j'ai vu que le compte était positif, j'étais content, ce qui n'était pas évident auparavant, il y a encore un mois ou un mois et demi. Lorsqu'on en avait parlé, on me disait que c'était probable.

Maintenant, on est pourvu, on a une directrice des affaires financières, il y a des services. Je pense donc que, petit à petit, on sera de plus en plus "blindé".

Je n'ai que cela comme commentaire, je n'en ai pas d'autre. N'hésitez pas à poser des questions. J'ai eu l'occasion, si j'en avais, de les poser ; si les administrateurs ont des questions à poser, qu'ils n'hésitent pas.

Pas de commentaires ? C'était très clair, mais il peut parfois y en avoir. En général, puisqu'on en a discuté, il y en a.

Je ne sais pas si on fait les trois délibérations ensemble ou séparées ?

M. Pierre.- On peut faire un bloc.

M. Johann.- Vous êtes d'accord pour faire un bloc ? (*Approbaton générale*).
S'il n'y a pas de problème particulier, je fais un bloc.

Je relis :

« Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :
73,29 ETPT dont 1 ETPT sous plafond et 72,29 ETPT hors plafond,
6 363 710 € d'autorisations d'engagement,
6 081 517 € de crédits de paiement,
19 259 935 € de recettes,
13 178 418 € de solde budgétaire positif.

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :
12 941 993 € de variation de trésorerie,
306 177 € de résultat patrimonial,
335 167 € de capacité d'autofinancement,
207 445 € de variation de fonds de roulement.

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 306 177 € en réserves.

Les tableaux des emplois (tableau 1), des autorisations budgétaires (tableau 2), de l'équilibre financier (tableau 4), de la situation patrimoniale (tableau 6), le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération. »

Je vous ai lu la totalité, je n'ai donc pas caché de ligne qui serait votée en secret. Je dis cela parce que c'est important ; on m'a dit qu'il fallait surtout le dire pour le représentant du Recteur. Ça fait plaisir de savoir qu'on respecte les Recteurs !

Sur ces délibérations, qui est contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

C'est approuvé, merci. Et merci pour le travail, aux uns et aux autres. Merci au rectorat pour les échanges avec la ComUE. Vous remercieriez tous ceux qui ont travaillé sur le dossier.

On peut passer au point suivant.

4. Convention partenariale INRA-UBFC-uB-AgroSup Dijon

M. Johann.- Je donne la parole à la plume de la convention partenariale INRA-UBFC-uB-AgroSup Dijon.

Mme Munier-Jolain.- Merci Monsieur le Président.

En l'absence de François Roche-Bruyn, c'est moi qui ai la tâche de vous présenter la convention de site entre l'INRA-UBFC-uB-AgroSup Dijon.

Je vais essayer de vous rappeler un peu le contexte dans lequel cette convention a été travaillée. L'INRA est un organisme national de recherche composé de 17 centres répartis en France métropolitaine et aux Antilles ; le centre Bourgogne-Franche-Comté constitue l'un de ces 17 centres.

Courant 2017, chacun des centres a rédigé sa stratégie de site à la suite des schémas stratégiques de département de recherche qui avaient été produits en 2016. Ces derniers ont été présentés devant la direction générale de l'INRA en 2018 pour validation. C'était la

première fois que l'INRA réalisait cet exercice. Il fait écho au document d'orientation de l'INRA (INRA 2025) qui revendique très fortement de déployer des stratégies de site, ce qui n'existait pas jusqu'à présent puisque les porteurs de la politique de recherche sont les départements de recherche. Il était important que les centres ne soient plus juste une déclinaison de la politique nationale et qu'une vraie stratégie de site soit réfléchiée avec les partenaires sur chacun des territoires.

Ce document de stratégie de site est public, il est à disposition sur le site du centre Bourgogne-Franche-Comté et, si vous le souhaitez, je pourrai vous le présenter lors d'un prochain conseil d'administration.

A la suite de ce document de stratégie de site qui a donc été validé par la direction générale, document écrit avec soutenance orale, le PDG a exprimé le souhait que les conventions de site soient signées avec les principaux partenaires de l'INRA sur chacun des sites.

Pour l'INRA, nous avons trois UMR avec les partenaires université de Bourgogne, AgroSup, CNRS et bien sûr Université Bourgogne Franche-Comté puisque, je vous le rappelle, depuis l'obtention de l'I-Site, l'INRA a reconnu UBFC comme tutelle de ses UMR. Nous avons donc travaillé avec ces trois partenaires (uB, AgroSup, UBFC) à cette convention de site avec deux objectifs principaux. Le premier objectif était de rappeler une politique scientifique partagée et le second objectif était de définir des règles de fonctionnement. En effet, jusqu'à présent, cette convention de site avait déjà été discutée à plusieurs reprises entre l'uB et AgroSup, depuis le début des années 2010. On n'était jamais parvenu au bout. La conséquence en était que le fonctionnement des trois UMR de l'INRA était totalement différent, avec des règles de relations à l'hébergeur, de répartition des moyens, etc., qui étaient différentes entre les UMR. Ce qui, pour l'INRA, posait des problèmes de fonctionnement interne. Nous souhaitions donc vraiment harmoniser l'ensemble des règles de fonctionnement des UMR. C'était donc le deuxième objectif.

Je vais vous rappeler en quelques mots ce que nous avons souhaité afficher comme politique scientifique partagée. C'est très simple. Il s'agit d'une part de réaffirmer que nos trois UMR en commun s'inscrivent dans l'axe stratégique de l'I-Site « Territoires, environnement, aliments » dont elles constituent un socle important puisqu'elles constituent une très grande partie des forces qui sont présentes dans cet axe, ceci autour de trois thèmes qui sont les trois identifiants que l'INRA a affichés comme stratégie de site, autour de agroécologie, alimentation - goût - sensorialité et économie et sociologie du développement des territoires.

C'est le premier point qui consiste à réaffirmer que notre politique de recherche s'inscrit dans le cadre de l'axe stratégique « Territoires, environnement, aliments » de l'I-Site.

Le deuxième point est quelque chose qui n'avait jamais été fait jusqu'à présent de manière institutionnelle par les établissements, c'est de réaffirmer que nous avons une politique commune en termes d'infrastructures scientifiques collectives. Je vais vous citer quelques infrastructures que nous partageons :

- la plateforme de phénotypage à haut débit,
- la plateforme GenoSol,
- les plateformes de microscopie DImaCell, ChemoSens,
- toutes les projections de ressources génétiques puisque nous disposons de la collection nationale de légumineuses,
- nous disposons de la collection nationale d'AND des sols et aussi de champignons du sol.

Notre objectif collectif – et nous en avons rediscuté avec l'ensemble des partenaires – , c'est finalement de réfléchir autour de nos outils collectifs et d'aller les porter ensemble sur la feuille de route nationale. Certains y figurent déjà puisque la plateforme de phénotypage à haut débit fait partie du PIA Phénome et est aussi sur la feuille de route européenne dans le cadre du pro-jet EMPHASIS. Il en est de même pour GenoSol qui est dans le PIA AnaEE France. Et nous sommes en train de construire une infrastructure de recherche autour de la plateforme ChemoSens, une infrastructure de recherche qui serait distribuée avec d'autres infrastructures de l'INRA.

Nos collections de ressources génétiques figurent aussi sur la feuille de route nationale dans le cadre du projet RARe.

Le dernier point, c'est avoir aussi une position institutionnelle partagée autour d'une ouverture internationale et cela autour de deux instruments qui sont en premier lieu un réseau international sur cerveau et alimentation, qui a été signé récemment. Et nous sommes en train de construire, avec UBFC, uB et AgroSup un LIA (laboratoire international associé) avec l'université chinoise d'agriculture de Pékin. Un premier séminaire, un *workshop*, a lieu dans une quinzaine de jours, la deuxième quinzaine d'avril, à Pékin. Une dizaine de chercheurs et d'enseignants-chercheurs du site vont ensemble à Pékin pour construire ce projet de LIA qui devrait être signé – je l'espère – par l'ensemble des partenaires d'ici la fin de l'année.

Voilà pour les éléments de la politique scientifique partagée.

Je vais juste vous citer les noms des trois UMR concernées :

- L'UMR Agroécologie qui est la deuxième plus grosse UMR de l'INRA au niveau national ; c'est la plus grosse concentration de forces en agroécologie en France,
- L'UMR CSGA, le centre des sciences du goût et de l'alimentation,
- L'UMR Cesaer qui travaille en économie et en sociologie du développement des territoires.

L'autre point important de cette convention porte sur l'harmonisation des règles de fonctionnement. Pour mémoire, on s'est bien sûr appuyé sur ce qui était fédérateur dans le cadre du projet I-Site et l'engagement des établissements membres de la ComUE.

Pour ce qui concerne les signatures, c'est la charte de signature d'UBFC qui figure dans cette convention de site. Je fais juste une petite incise. Vous avez dû voir, comme moi, que la Ministre avait demandé aux organismes de recherche que les chercheurs les plus cités indiquent désormais l'université de rattachement de leur UMR en premier établissement. Ceci concerne un chercheur pour l'INRA qui est Laurent Philippot. Ce dernier a donc reçu un courrier du PDG de l'INRA qui lui demande de mettre UBFC en première affiliation sur ses publications. C'est très important pour la détermination du classement de Shanghai puisque je crois que 20 % de la note finale dépend des chercheurs les plus cités. C'est bien sûr la charte UBFC qui est mentionnée.

Ensuite, on a bien sûr repris les règles de gestion des contrats, d'attribution des crédits récurrents qui ont été définies dans le cadre de la ComUE. C'est donc ce qui fait référence dans cette convention de site et il était vraiment très important que cela paraisse ainsi.

On a proposé la création d'un comité de coordination et d'orientation scientifique qui n'existait pas jusqu'à présent. C'est très important parce que l'INRA étant un organisme national, les décisions d'attribution de moyens ne sont pas décidées localement, elles sont décidées au niveau national par les départements de recherche. C'est eux qui attribuent les moyens humains et qui attribuent aussi les moyens financiers.

Au travers de ce comité de coordination et d'orientation scientifique, on pourra, au moins une fois par an, faire le point sur l'ensemble des moyens que chacun des établissements

souhaite apporter dans chacune de nos UMR. Ceci fait écho à quelque chose que l'INRA souhaite développer dans le cadre de son plan de modernisation, ce sont les dialogues de site. Notre site Bourgogne-Franche-Comté est l'un des quatre sites pilotes de l'INRA pour travailler sur la mise en place de ces dialogues de site et ce comité de coordination et d'orientation scientifique va nous permettre de le faire.

Cette convention a été présentée devant les conseils d'administration d'AgroSup et de l'uB. Elle a été votée. Pour l'INRA, elle a bien sûr été relue par l'ensemble des services de l'INRA. J'ai contacté le PDG pour savoir s'il accepterait de venir sur le site pour signer cette convention pour bien marquer l'importance qu'a pour l'INRA ce type de convention. J'ai reçu une réponse positive ; j'espère donc que l'on pourra, d'ici l'été, signer ce contrat avec Philippe Mauguin.

M. Johann.- Merci. Est-ce que vous avez des questions ?

C'est une très bonne chose. Je n'ai pas de commentaire particulier.

Y a-t-il des questions, des remarques ?

M. Chaillet.- Ce sont des commentaires de forme essentiellement puisque ce document en avait déjà eus l'année dernière, une fois qu'il était passé dans les discussions des établissements membres concernés.

Page 7, ce n'est pas « université de Bourgogne Franche-Comté », c'est « université Bourgogne Franche-Comté ».

Page 8 : « *Pour les contrats ANR et H2020 coordonnés par un agent de l'uB et d'AgroSup Dijon, le portage des contrats s'effectuera dans les conditions prévues dans l'Accord de consortium signés entre les établissements membres d'UBFC.* » Il y a un « s » en trop à « signé ». Quel est cet accord de consortium ?

Mme Munier-Jolain.- C'est l'accord de consortium I-Site.

M. Chaillet.- Il n'y a pas la question des ANR et des H2020.

Mme Munier-Jolain.- Si, je crois que ça y est.

M. Chaillet.- Non, je ne crois pas.

Mme Munier-Jolain.- C'est Michel de Bachellerie qui nous a fait rajouter cette phrase. Mais ce n'est peut-être pas exactement à cela qu'il faut faire référence.

M. Chaillet.- Je n'ai pas relu l'ensemble de l'accord de consortium, mais à ma connaissance, cette question des ANR et des H2020 qui sont coordonnés par UBFC pour le compte des établissements membres n'y est pas mentionnée.

Mme Munier-Jolain.- En tout cas, c'est dans le projet amendé. On peut donc faire référence au projet amendé.

M. Chaillet.- Il faut changer la référence.

Mme Munier-Jolain.- D'accord.

M. Chaillet.- Page 40, il faut aussi enlever le « de » pour université Bourgogne Franche-Comté. Et il y a trois petits points à la fin de la phrase.

Mme Munier-Jolain.- Oui, il y a trois petits points qui n'ont rien à faire là.

M. Chaillet.- C'est surtout qu'il faut donner le décisionnaire.

Mme Munier-Jolain.- Oui, je suis d'accord.
Je me tourne vers Sylvain. C'est par le conseil d'administration ?

M. Trichard-Comparot.- Oui.

M. Chaillet.- Dans l'annexe 2, il n'y a que deux écoles doctorales mentionnées alors qu'il y en a six.

Mme Munier-Jolain.- On a mentionné que celles auxquelles les trois UMR étaient rattachées.

M. Chaillet.- Je comprends. Mais il faut modifier un peu le texte à la page 6 où il est indiqué que les écoles du site sont listées en annexe 2.

Mme Munier-Jolain.- D'accord.

M. Chaillet.- Il faut indiquer que ce sont les écoles doctorales du site concernées par les laboratoires en question.

Mme Munier-Jolain.- Toutes ces remarques figureront bien dans le verbatim pour que je puisse les prendre en compte car je n'ai pas tout noté ? Ou alors, tu me les envoies ?

M. Chaillet.- Ce sera au verbatim.

Mme Munier-Jolain.- Merci.

M. Johann.- Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme Benoist.- J'ai une question complètement naïve car je ne suis pas du tout de ce domaine-là.

Il n'y a pas du tout de partenariats entre l'INRA et l'UFC ? Il n'y a pas de labo concerné par les questions d'agroalimentaire ?

Mme Munier-Jolain.- L'INRA n'a aucune UMR avec l'UFC. En revanche, l'INRA a une unité sous contrat avec Chrono-Environnement, mais que nous n'avons pas souhaité faire figurer dans le cadre de cette convention parce que c'est une unité dans laquelle l'INRA n'affecte aucun moyen, ni humain, ni financier.

M. Johann.- Pas d'autres questions, interventions ou commentaires ?

M. Hameau.- Je voudrais juste dire que je trouve cela très bien, les conventions de partenariat.

M. Johann.- Oui, c'est très juste. Cela permet de bien cadrer les choses et c'est toujours mieux pour tout le monde. On est bien souvent amené à en faire parce que sans cadrage, on ne peut pas fonctionner.

Y a-t-il d'autres commentaires ?

M. Tatibouët.- C'était pour rebondir sur la dernière question. Je trouve un peu étrange cette non-présentation de Chrono-Environnement. Et du coup, que vient faire UBFC, ici, qui a une politique qui enveloppe tous les établissements ? C'est un peu surprenant.

Rien n'empêchait de le faire sur Dijon, finalement.

Mme Munier-Jolain.- Non. Tout empêchait de ne le faire qu'avec l'uB et AgroSup dans la mesure où l'INRA se conforme à l'engagement qui a été pris dans le cadre du projet I-Site, qui est qu'UBFC soit tutelle de ces UMR.

Pour nous, la politique scientifique de nos UMR, on ne peut plus la discuter sans UBFC.

M. Tatibouët.- Je comprends, mais je m'explique mal comment un des principaux laboratoires de l'université de Franche-Comté, qui s'occupe précisément d'écologie, d'environnement et de territoire n'est pas présent dans cet accord.

Après, je ne suis pas membre de ce laboratoire.

Mme Munier-Jolain.- L'INRA n'est pas tutelle de Chrono-Environnement, c'est juste pour cela. L'INRA serait tutelle de Chrono-Environnement, Chrono-Environnement ferait bien sûr partie de cette convention, mais il se trouve qu'on ne l'est pas. Ce qui est normal. Cela va complètement dans le sens de ce que dit le PDG du CNRS : nous sommes en USC (unité sous contrat) avec eux mais avec zéro personnel ; que l'INRA intervienne dans la stratégie scientifique de Chrono-Environnement ne se justifierait donc pas du tout.

Ce qu'il faut voir, c'est que cette convention de site s'appuie vraiment sur nos trois UMR. Mais je vous engage à lire ce document, la stratégie scientifique de l'INRA ne se réduit pas du tout à ce partenariat, c'est-à-dire qu'on a aussi défini, dans la stratégie de site, les ambitions de partenariats que l'on pourrait avoir avec d'autres unités avec lesquelles nous n'avons aucun lien actuellement. Par exemple, je suis persuadée que sur la question des agroéquipements, nous avons beaucoup de choses à dire à Femto-ST, ce que nous n'avons jamais fait jusqu'à présent.

La stratégie de partenariat de l'INRA dépasse donc très largement cette convention. Mais là, l'objectif de l'INRA est de formaliser une convention avec ses principaux partenaires avec lesquels il partage les tutelles des UMR.

M. Trichard-Comparot.- Tu as tout dit, on est sur la gestion des UMR.

M. Johann.- Y a-t-il d'autres interventions, questions sur cette convention ? (*Néant*)

La délibération : il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur la convention partenariale INRA-UBFC-uB-AgroSup Dijon figurant en annexe.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Merci pour ce travail qui date d'un certain temps et qui a fait l'objet de beaucoup de lectures, même depuis que je suis là. Je crois que cela a failli passer en janvier et lorsque cela a été relu, ce n'était pas prêt. Cela ne paraît pas, mais cela a été relu et disséqué mais il y a tout de même des choses qui sont passées à côté. Merci à Nicolas pour sa relecture.

(Entrée de M. Luis Le Moyne dans la salle du conseil)

3. Nomination du vice-président chargé du pôle d'ingénierie et de management

6. Demandes de financement portées par UBFC dans le cadre de l'organisation de l'Ingénieur Manager Tour et du Forum Jeunes Chercheurs

M. Johann. - Je salue la présence du Directeur de l'ISAT qui nous vient tout de même de Nevers. Il a accepté de venir parce qu'il y avait deux points à l'ordre du jour. Il était bien qu'il soit présent, en tant que vice-président, à cette occasion et pour nous parler du point sur l'Ingénieur Manager Tour qui est à l'ordre du jour. Nous en discutons de temps en temps. Il me semble que nous en avons discuté il y a peu de temps. Je trouvais donc qu'il était bien, à travers ces deux points, que le Directeur du Polytechnicum nous dise un mot.

Il va déjà se présenter. Il a un parcours passionnant. J'ai eu l'occasion de faire sa connaissance et de peaufiner ma connaissance de l'automobile et des moteurs. Ceci à ma demande ; c'est moi qui ai creusé pour en savoir plus parce que cela me passionnait. Je trouve très intéressant d'avoir un spécialiste et d'échanger. Quand j'en ai un sous la main, je ne le lâche pas. En même temps, nous avons parlé de ce projet qui est aussi un projet important.

Je vous donne la parole.

M. le Moyne. - Merci Monsieur l'administrateur.

Madame la vice-présidente, chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Je suis ravi de retrouver certaines têtes et d'en découvrir de nouvelles.

J'ai effectivement été élu récemment par les directeurs d'écoles internes et externes de notre région pour coordonner le Polytechnicum qui, comme vous le savez, est l'évolution d'une association loi 1901 qui, depuis 2008, fédère les écoles d'ingénieurs et de management d'abord en Bourgogne puis en Bourgogne-Franche-Comté.

Je suis moi-même Directeur de l'ISAT, école d'ingénieurs interne de l'université de Bourgogne qui se situe à près de 300 km d'ici, à Nevers.

J'ai un parcours universitaire sans tache (ATER, maître de conférences et professeur d'université). J'ai fait mes armes à Paris 6 en tant que maître de conférences pendant 10 ans et j'ai eu le bonheur d'arriver en Bourgogne pour occuper un poste de professeur d'université. Je n'étais absolument pas destiné à être directeur, mais les aléas de la vie font que je suis en mandat depuis maintenant 9 ans et ceci encore pour un an et demi.

Comme je vous le disais, le Polytechnicum a vocation, depuis maintenant plus de 10 ans, à fédérer les actions et les projets que l'on peut mener en commun entre écoles d'ingénieurs et de management, qu'elles soient publiques, privées, internes ou externes. C'est une préfiguration de partenariats de longue date, qui mènent des projets plus ou moins

aboutis. Le projet phare du Polytechnicum a été Ingénieur Manager Tour qui est une opération somme toute assez simple. Il s'agit d'envoyer un bus porteur de messages. Il est composé de personnes qui portent un message ; il y a évidemment des visuels, des prospectus, etc. Ce bus délivre un message tout bête qui est qu'en région, il y a des réponses à vos aspirations pour devenir ingénieur ou manager.

Pourquoi est-ce absolument indispensable ? Vous ne le savez peut-être pas, mais les écoles d'ingénieurs, en France, offrent *grosso modo* 22 000 places et il y a 18 000 candidats. C'est donc un milieu extrêmement compétitif et il faut aller chercher les candidats, sinon ils partent à Paris ou à Lyon.

L'Ingénieur Manager Tour a pour vocation de renseigner les éventuels candidats en région sur le fait que des écoles existent et qu'elles ne sont peut-être pas loin de leur domicile, qu'il est donc peut-être intéressant de se pencher sur l'existence de ces écoles en tant que perspective pour leur avenir professionnel.

Il y a un autre message important pour les publics qui sont souvent à l'écart de ces aspirations-là. Les jeunes femmes se projettent très peu dans le métier d'ingénieur. Il est intéressant d'aller les voir sur place à un âge où il est peut-être encore possible de faire basculer quelques vocations et leur faire comprendre, *via* des étudiantes dans le bus qui incarnent ce métier, qu'ingénieur se conjugue aussi au féminin.

L'autre public visé, ce sont les fils d'ouvriers, d'agriculteurs qui ont du mal à se voir dans des grandes villes, avec des coûts de la vie prohibitifs. Le bus permet de leur délivrer le message que, pas loin de chez eux, il y a peut-être une école qui, pour un coût de vie tout à fait compatible, est capable de leur offrir cet ascenseur social.

Ce bus a eu trois itérations en 2012-2013 et un petit peu en 2014, avec des résultats qui sont très intéressants. Par exemple, il faut savoir que le concours Geipi Polytech, sur lequel recrutent quatre de nos écoles en région, avait 18 candidats en 2008, en région Bourgogne. Après le passage du bus, ce chiffre a été multiplié pratiquement par trois puisqu'une soixantaine de candidats ont passé le concours, ou du moins ont essayé.

Il faut comprendre que ce n'est pas un prof de prépa du lycée Eiffel à Dijon qui va parler de l'ISAT à Nevers. C'est une réalité. Les classes prépa vont évidemment tendre à faire aspirer leurs élèves à Louis-Le-Grand, à Centrale, à Polytechnique, etc. Nous sommes dans un cursus extrêmement élitiste, il faut le comprendre. Il faut donc aller sur place pour leur dire qu'il y a des écoles dont on n'entend peut-être un peu moins parler mais qui sont d'un très bon niveau, qui ne sont pas loin, qui ne sont pas chères, qui sont accessibles.

Voilà la vocation de l'opération Ingénieur Manager Tour, qui consiste à louer un bus, l'habiller, refaire complètement la décoration intérieure, trouver des personnes pertinentes et compétentes qui délivrent un message bien ciblé et, ensuite, réaliser la tournée de 20 à 30 lycées en Bourgogne-Franche-Comté. Le public potentiel est de 30 000 étudiants ou élèves en lycée. En réalité, on touche directement 1 500 candidats. Ce sont les chiffres des itérations précédentes.

On espère évidemment pouvoir porter ce projet à nouveau puisqu'il y a eu une période de latence entre la mise en place du PRES et les évolutions jusqu'à la ComUE UBFC actuelle. Nous n'avons pas pu réaliser ce projet et on observe évidemment au quotidien la fuite des candidats potentiels à nos écoles. Excusez-moi de parler de Nevers, mais c'est ma mission. Quand un étudiant du lycée Jules Renard à Nevers veut faire une carrière en biologie, il pense à Polytech Clermont, filière bio, il ne pense pas à AgroSup. C'est une réalité. On voudrait inverser un peu cette tendance.

J'espère qu'avec les années et l'expérience, ce bus pourra aller plus loin, qu'il fera le tour de Paris, de Lyon et qu'il ramènera cette fois-ci des étudiants pour un recrutement

exogène et que la déclinaison pourra être faite pour d'autres filières qui souffrent potentiellement d'un recrutement local ou exogène, sur ce modèle. Il se trouve que les écoles d'ingénieurs ont eu ce besoin depuis pas mal de temps parce que, comme je l'ai dit, les candidats ne tombent pas du ciel. Ils sont souvent plutôt tentés par d'autres écoles que les nôtres. Ceci pour des questions d'Histoire, de classements, de budget, etc. Pour toutes ces raisons-là, les écoles d'ingénieurs ont décidé de mettre en place cette opération depuis longtemps. Mais notre vision d'une telle opération n'est pas élitiste, nous aimerions évidemment que cela puisse porter le message des formations au sens large en Bourgogne-Franche-Comté, en région et au-delà.

Ce qui est intéressant, c'est que là, vous avez tous les établissements d'UBFC et les établissements associés qui se mettent d'accord pour vendre collectivement nos formations. Quand on va à Besançon ou à Belfort, c'est l'ensemble des formations que l'on promeut et ce n'est pas une agglomération qui fait une opération un peu détachée du contexte. Ce n'est pas une école qui a plus de moyens que les autres qui, du coup, peut faire plus, c'est une mise en commun.

Le budget que l'on vous propose contient une participation importante de la Région. Les agglomérations des villes concernées sont aussi contributrices, ainsi que les écoles avec leur cotisation. C'est donc vraiment un projet collectif.

J'espère ne pas avoir été trop long.

M. Johann. - Non. Je pense que c'est important. C'est quelque chose qui, à mon avis – tout le monde le sait autour de la table, mais il est bien de le rappeler –, est fait dans un contexte extrêmement compétitif et c'est un enjeu que les jeunes viennent chez nous – maintenant, je suis chez moi ! Après, je retournerai en Lorraine dire qu'il faut se battre pour la création de telle école, mais c'est un autre sujet.

Nous avons échangé là-dessus et c'est une évidence. Lorsque j'en discute avec l'ensemble de la classe politique, c'est un vrai enjeu, c'est-à-dire d'attirer chez nous, évidemment, mais aussi de garder chez nous. Si vous ne dites pas « venez chez moi », si vous ne prenez pas votre défense, on ne la prend pas pour vous. C'est vrai pour les écoles et je ne suis pas sûr que ce soit aussi connu que cela. Ici, nous avons tout de même un public d'initiés, cela ne se discute donc pas trop, mais je peux vous garantir que le grand public n'a pas idée du fait que ce soit aussi compétitif que cela. On peut se dire qu'il y a les concours, que ce n'est pas un souci. Mais si, ça l'est et il y a une pénurie de recrutements à certains endroits et il faut le faire, c'est un travail important.

Il était donc vraiment important que vous veniez pour porter ce discours. Si je l'avais porté seul, il aurait été un peu vide de sens. Le fait que vous le portiez est donc quelque chose d'important.

Madame la vice-présidente, vous vouliez dire un mot ?

Mme Clavequin. - Je voulais déjà vous remercier, Monsieur le Moyne, pour cette présentation ainsi que pour cette initiative qui est effectivement impérieuse pour notre région, pour notre territoire. Elle répond en effet à plusieurs enjeux, plusieurs problématiques que nous rencontrons collectivement sur la région Bourgogne-Franche-Comté. Il y a tout d'abord l'idée que nous avons énormément de compétences, énormément de formations, énormément de propositions à faire à nos étudiants et, de fait, on voit bien que beaucoup partent à l'extérieur de la région pour différentes raisons, mais également par méconnaissance de l'offre existante sur l'ensemble de ce territoire. Je pense donc que toute démarche visant à garder à l'échelle de la région les étudiants chez nous est une bonne démarche.

Vous avez insisté sur deux éléments.

Je me rappelle du taux de boursiers que vous avez également au sein de votre école qui est un taux assez important, c'est à noter.

L'autre point de cette démarche vise des jeunes qui n'auraient pas les codes, pas la connaissance ou pas le sentiment d'être légitime à pouvoir prétendre à ce type de formation afin d'avoir un premier contact physique avec quelqu'un qui va leur expliquer la démarche, afin d'avoir un premier contact proche de leur lieu de formation actuel. Je pense que ceci est extrêmement important parce que beaucoup ne feront pas forcément l'effort d'aller chercher l'information. Là, on amène directement l'information vers eux. Cela permet peut-être aussi de rassurer les parents qui, derrière, n'ont pas toujours la bonne façon d'aborder ces questions. Je pense effectivement que cette diversification des profils pour intégrer ces écoles est impérative à une échelle beaucoup plus large et sociétale. On voit bien les pourcentages d'élèves boursiers ou les pourcentages d'origines, de catégories socio-pro moyennes / moyennes moins ouvrières dans les grandes écoles parisiennes depuis 30 ans qui sont en baisse constante. C'est absolument dramatique. Ils ont divisé par trois ou quatre leur taux d'élèves boursiers.

Cela doit tous nous interroger et je crois que nous, à notre échelle, sachant que nous ne pourrons pas traiter ces questions-là, nous devons avoir cette dimension de démocratisation de l'accès à ces écoles et faire connaître ces écoles qui sont extrêmement bien classées. D'ailleurs, les derniers classements vous concernant sont très bons. Je pense donc que c'est vraiment bien et que c'est positif pour l'ensemble de l'offre de l'enseignement supérieur et de la recherche en région Bourgogne-Franche-Comté et je pense que cela profite vraiment à l'ensemble de l'écosystème ESR chez nous.

Donc vraiment un grand bravo pour cette initiative qui répond pleinement aux objectifs que nous nous sommes fixés au sein de notre schéma régional et qui, je l'espère, permettra de renforcer cette offre, avec l'idée que nous pourrons peut-être bientôt faire le même type de proposition de manifestation à l'extérieur de la région, ce qui serait évidemment idéal.

M. Johann.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Hameau.- Je voudrais dire un mot sur la question de l'attractivité. Ce que vous nous proposez, en fait, c'est de travailler à ce que nous soyons beaucoup plus attractifs. C'est un élément fondamental, on ne peut donc que le soutenir. C'est une première chose au niveau de la métropole de Dijon.

La deuxième chose, c'est qu'on est attractif lorsque les gens se disent qu'il se passe quelque chose à tel endroit, on est donc regardé. C'est un élément important.

Ensuite, il faut que l'on travaille plus à tisser des liens entre les filières qui existent, les grandes filières, les filières porteuses d'emploi, finalement, et tout le travail enseignement supérieur, recherche et innovation. De la même manière que je disais que les partenariats étaient très bien, il faut que l'on tisse cela de manière plus forte. C'est aussi un élément important d'attractivité lorsque les écosystèmes se parlent et travaillent mieux.

L'illustration, c'est qu'il se trouve qu'il y a le projet OnDijon que nous allons inaugurer le 11 avril. Avec ce projet, en lien avec l'université de Bourgogne, on crée une chaire Smart City. Vous pourrez donc peut-être en parler lors de votre Ingénieur Manager Tour. C'est la première en France. Nous n'allons pas travailler de manière endogène puisque nous travaillons avec Paris et Montréal, l'université de Mc Gill.

C'est un élément important qui donne aussi un autre éclairage ; la Bourgogne et la Franche-Comté, ce n'est pas que le Comté et, de l'autre côté, le Bourgogne.

La deuxième chose qui paraît importante également, c'est que nous travaillons aussi à accueillir trois écoles d'ingénieurs puisqu'en septembre, le CESI s'est installé à Dijon. C'est pour la région, ce n'est pas que pour Dijon. Si ce n'était que pour Dijon, cela n'aurait pas de sens.

En septembre 2019, puisque je vais voter ce soir - je devrai vous laisser tout à l'heure -, il y aura l'installation provisoire de l'ESTP et ESEO à la rentrée 2020.

Si vous pouvez intégrer cela dans votre Ingénieur Manager Tour, je pense que c'est important.

M. le Moyné. - Je vous ai justement parlé de membres associés, le Polytechnicum a reçu un certain nombre de sollicitations. Ce qui est intéressant, c'est effectivement que des écoles nouvelles, avec des moyens nouveaux et parfois bien supérieurs à ce qu'on peut pratiquer dans certains territoires, dans certains autres établissements, puissent entrer dans le même mouvement et qu'il n'y ait pas de différence d'approche, que ce soit vraiment tout le territoire qui joue ensemble.

M. Lamard. - Je ne reviendrai pas sur la notion d'attractivité, l'importance de l'attractivité d'un territoire. C'est bien une mise en vitrine de nos savoir-faire ; je suis absolument d'accord, mais cette mise en vitrine doit montrer des synergies. J'aimerais entendre la vision que vous avez des collaborations possibles, d'abord entre écoles d'ingénieurs, des passerelles entre étudiants avec les universités et les départements plus scientifiques, etc. Il y a peut-être là une mise en perspective plus alléchante et des synergies à mettre en valeur.

Je voudrais donc que vous nous donniez un peu votre vision de ces potentiels.

M. le Moyné. - Merci pour la question, elle est vraiment au cœur de ce que nous devons mettre sur la table.

Le Polytechnicum a d'ores et déjà un certain nombre de parcours croisés qui sont existants et pas qu'entre écoles d'ingénieurs. Les IAE, en particulier à l'intérieur des universités, proposent aujourd'hui des parcours croisés ingénieur-manager et manager-ingénieur.

Comme il faut bien évidemment commencer par quelque chose, nous avons donc, entre instituts universitaires ou écoles universitaires et écoles externes, publiques et privées, des conventions de double diplôme ou de validation de dernière année pour des diplômes communs.

Je vous disais que le milieu des écoles d'ingénieurs ou de management était extrêmement compétitif. Cette construction du Polytechnicum a donc dû, par la force des choses, se concentrer sur des objectifs pratiques et efficaces. Il nous fallait, dès 2008, pouvoir exister ensemble sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté en tant qu'écoles non pas disparates mais diverses dans un contexte où les écoles centrales avaient créé un réseau, les INRA ont créé un réseau, le réseau Polytech existe, et d'autres réseaux voyaient le jour à ce moment-là.

Le Polytechnicum a donc d'ailleurs été - pour le meilleur et pour le pire - une réaction de protection pour créer une dynamique interrégionale des écoles face à des mouvements nationaux ou régionaux comme Alsace Tech ou Normandie Tech par la suite. Ce mouvement a donc commencé tout naturellement par nous mettre d'accord entre nous, pas dans une

vocation exclusive ou élitiste – je l'espère – mais tout simplement pour des questions de survie.

Il n'y avait pas de structure, à l'époque, en 2008 et jusqu'à la création d'UBFC qui puisse nous permettre de réelles conventions avec d'autres types d'UFR ou d'établissements. Il faut bien comprendre cela. Le Polytechnicum en tant qu'association de loi 1901 avait une légitimité assez pauvre. C'est donc au sein d'UBFC que les choses deviennent tout simplement possibles. J'espère - et je me donne cela comme défi, comme mission - que le Polytechnicum, au sein d'UBFC, au-delà de la construction inter-écoles que nous avons réussi à constituer et qui marche avec des projets comme le bus, comme des projets de collaborations internationales, pourra créer des parcours croisés, des collaborations, des ouvertures pour les étudiants des écoles vers certaines spécialités de master dans certaines UFR et, à l'inverse, que l'on pourra collaborer. C'est tout à fait vrai.

Mais ne nous en voulez pas trop. Dès que le PRES a été annoncé, le Polytechnicum a signé son arrêt de mort en tant qu'association. Le PRES a eu un peu de mal, UBFC a vu le jour et, dès le premier jour d'UBFC, nous avons souhaité rentrer dans le jeu. J'espère donc que nous sommes au début d'une construction régionale et d'une belle page d'histoire. Le Polytechnicum est au sein d'UBFC et doit, au-delà de nos petits arrangements entre écoles pour tirer notre épingle du jeu, aller vers la communauté et travailler avec.

M. Piat.- J'ai une question par rapport au plan de financement prévisionnel. Quand on regarde les financeurs qui vont contribuer à cette action, on est surpris de ne pas voir la communauté bisontine. Je voudrais savoir s'il y a une raison historique.

M. le Moyne.- Je crois que CAGB veut dire Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

M. Piat.- D'accord, donc au même niveau que le Grand Dijon. Merci.

M. Johann.- Merci pour la question car je ne le savais pas.

Mme Legeard.- Dans la continuité de ce qui vient d'être dit, en particulier sur le plan des liens entre les filières scientifiques existantes dans le cadre des masters, on avait posé la question à Monsieur Cretin il y a quelques années maintenant, concernant les Coursus Master en Ingénierie puisque ce sont des cursus qui existent. J'imagine que vous avez probablement dû en entendre parler. Il nous avait semblé, il y a déjà quelques années de cela, qu'il était important de prendre en considération ces filières du fait que ce sont des formations dites d'excellence.

J'aurais souhaité savoir si vous aviez poursuivi la réflexion et où est-ce que vous en étiez par rapport à cette question.

M. le Moyne.- Non. Très honnêtement, ce point a été abordé en comité directeur du Polytechnicum. Depuis, nous avons été happés par un certain nombre de sujets et il n'est pas simple de réunir les directeurs des 10 établissements de toute la région. La question est donc posée mais aujourd'hui, je n'ai pas de réponse. Cela veut également dire que nous allons y travailler.

L'Ingénieur Manager Tour est une opération où nous allons à la pêche d'un certain type de candidat qui, aujourd'hui, ne reste pas en région ou ne rentre pas dans les écoles. Est-ce la problématique également des masters en ingénierie ? Peut-être, mais il faut que l'on travaille sur la bonne coopération à avoir sur ces sujets-là.

L'Ingénieur Manager Tour est peut-être très pertinent pour les masters en ingénierie, mais la vocation première de ce projet est de convaincre des lycéens de rester en région pour des cursus qu'ils vont faire ailleurs. Vous comprenez ?

Mme Legard.- Oui, je comprends. Mais c'est le même type de problématique pour les masters en ingénierie puisque ce sont des cursus sur 5 ans.

M. le Moyne.- Nous n'en avons pas encore discuté, mais pour préciser les choses, il serait bien que ce bus, en tout cas l'idée de cette prospection, de ce contact direct avec les futurs candidats, ne soit par forcément une opération que des écoles. C'est tout à fait naturel. Mais comprenez que c'était aussi une nécessité, pour les écoles, de le mettre en place et ceci depuis pas mal de temps. Cela s'est fait de cette façon, sans volonté d'exclusion, il faut que ce soit clair.

M. Johann.- Est-ce qu'il y a d'autres questions sur Ingénieur Manager Tour mais aussi au vice-président puisqu'on a mélangé les deux ?

Pour le vote sur le vice-président, il sortira. C'est plus logique. Donc, si vous avez des questions, profitez-en maintenant.

M. Piat.- J'ai une question naïve.

On a là un plan de financement qui s'équilibre pour cette action. On sent bien que le Polytechnicum va devoir mettre en œuvre une politique un peu plus ambitieuse sur d'autres actions, ce qui va nécessiter des moyens. C'est une question naïve puisque je ne sais pas quels sont les moyens. Est-ce qu'on a d'autres moyens de financement pour lancer d'autres actions dans ce cadre-là ?

M. le Moyne.- Quels sont les moyens du Polytechnicum ? Ce qui est très intéressant, c'est qu'il y a une cotisation. Il y a un fonds propre. Le « *cash* » que nous acceptons de nous donner entre nous est de l'ordre de 30 000 €, chacun met de 1 000 à 2 000 € selon sa taille, son nombre d'étudiants et on arrive à ces 30 000 €.

Maintenant, quand on ajoute les personnes, puisque les services de stages, les services des relations internationales, les services de communication sont évidemment mis à contribution, on peut monter très vite en ajoutant des heures/personne.

Il y a donc un potentiel non négligeable de mobilisation d'argent. C'est peut-être un petit budget pour certaines opérations mais l'effet levier est important. Quand des financeurs demandent ou sont bienveillants vis-à-vis du co-financement, on n'est pas complètement dépourvu. Ensuite, quand il s'agit de mobiliser pour des projets, il y a plusieurs centaines de personnes dans nos écoles qui jouent assez bien le jeu. Pour des actions à l'international, on peut mobiliser un certain nombre de ressources. On envisage l'avenir en se disant que la taxe d'apprentissage et les ressources de stages pourraient être plus ou moins mutualisés. Là aussi, c'est à une échelle de collaborations de survie pour ne pas disparaître dans le paysage national, mais ce n'est pas non plus que des subventions qui tomberaient de façon un peu par pitié, si j'ose dire. Il y a tout de même un effet levier sur nos ressources propres.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. Johann.- Madame la vice-présidente.

Mme Clavequin.- J'avais juste une question pratico-pratique. Comment les lycées sont-ils choisis et est-ce qu'un calendrier prévisionnel a déjà été travaillé ?

M. le Moyne.- Oui et non. Les lycées sont évidemment déjà identifiés puisqu'on connaît la cartographie du secondaire en région. La réforme se met en place, mais vous m'excuserez de parler encore à l'ancienne. Les lycées sont ceux qui ont des bac S, des bac STI2D avec des options en ingénierie. Ce sont ceux qui ont des classes préparatoires puisque ce sont ces candidats que nous recrutons.

C'est là aussi où, entre l'ouverture à tout un tas de formations et l'efficacité des messages, cela doit faire l'objet d'un compromis, parce que les lycées ne proposent pas les mêmes formations. Il faut donc adapter le bus, ne serait-ce que son graphisme aux types de formations que l'on va promouvoir.

Les lycées sont donc identifiés, ce sont ceux qui proposent des formations scientifiques, aussi bien en Bourgogne qu'en Franche-Comté, notamment ceux qui ont des classes prépa. C'est là où nous avons le maximum de fuites de cerveaux régionaux.

Le calendrier n'est pas encore fixé pour la prochaine itération. Il faut d'abord que l'on contacte les Recteurs qui, eux, contactent les lycées. Ce qui nous permet de rentrer en contact avec les Proviseurs, que le prestataire de l'opération soit choisi et que l'on voie ensemble l'itinéraire le plus pertinent en croisant l'impossibilité de pouvoir faire des allers-retours Nevers-Belfort tous les jours et les calendriers des lycées eux-mêmes qui ont des opérations, comme des portes ouvertes, avec lesquelles il ne faut pas interférer. C'est donc un travail qui est loin d'être simple, mais qui n'est pas encore fait.

Mme Clavequin.- Si je comprends bien la méthodologie, vous proposez à tous les lycées qui sont potentiellement « éligibles » selon les critères que vous venez de citer et, ensuite, chaque Proviseur décide de répondre positivement ou pas.

M. le Moyne.- On leur force un peu la main avec une lettre d'accompagnement des Recteurs.

Mme Clavequin.- D'accord. C'était ma question.
D'après l'expérience, est-ce qu'ils répondent favorablement pour la plupart ?

M. le Moyne.- Oui. Dans le pire des cas, ils nous réservent un bout de parking à l'autre bout du lycée à un horaire où il n'y a personne, mais cela marche tout de même.

M. Johann.- Parce que les lycées ont leurs BTS, on le sait tous. C'est surréaliste, mais cela explique les réticences. Lorsque j'étais Recteur, j'en avais de moins en moins, mais j'en ai connu. Comme Président, je peux vous dire que j'en ai eu. Un peu moins en tant que Recteur, mais peut-être parce que j'avais plus de poids.

M. Jauzein.- Deux points. Concernant le parcours du bus, ce que nous souhaitons, c'est le discuter conjointement avec les Recteurs en termes de priorités et de multiplication des parcours.

Sur l'aspect BTS, il faut aussi rappeler qu'il y a des écoles qui recrutent sur BTS. Certains lycées de BTS sont donc très intéressés par le fait que le bus passe.

M. Johann.- Le problème, c'est la pédagogie, c'est qu'il faut expliquer que c'est l'intérêt général. Cela passe par là. C'est toujours la même chose, tant qu'on ne l'a pas dit, les gens ne connaissent pas, ils se méfient. Mais après, on sait tous que c'est l'intérêt général.

Quand on voit l'exposé, on voit bien que le problème, c'est l'intérêt de tous, ce n'est pas les écoles, etc. Mais tant qu'on n'a pas vraiment fait cette pédagogie, ce n'est pas aussi répandu que cela. Nous, nous sommes des initiés, mais tout le monde n'est pas forcément dans le coup. Il y a des Proviseurs de grands lycées pour qui ce n'est pas un sujet parce qu'ils connaissent la musique, ils sont impliqués, ils ont l'habitude, ils sont au CT ou dans le groupe Blanchet, etc. Il y en a donc pour qui ce n'est pas un sujet et, pour d'autres Proviseurs, il faut faire une explication. Cela ne me choque pas, cela fait partie du travail normal de pédagogie.

Vous vouliez faire une remarque ?

Mme Peyron.- Je veux rappeler que cela peut aussi concerner, en interne, par exemple les IUT. Il y a des étudiants qui, en fin de cursus d'IUT, rentrent dans des écoles d'ingénieurs et il y en a pour qui c'est "la formation venue d'ailleurs". Il peut donc être utile aussi de les inclure.

M. Johann.- Les têtes de classe sont en général bien au courant, mais il est vrai qu'il faut les attirer chez nous.

Mme Munier-Jolain.- Dans les lycées identifiés que vous venez de mentionner, il y a deux types avec deux natures de message différentes. Il y a les lycées qui ont déjà des classes préparatoires et là, il s'agit de valoriser finalement les écoles d'ingénieurs qui sont présentes en Bourgogne-Franche-Comté auprès d'un public qui s'est déjà orienté vers une filière d'ingénieur. Et il y a une autre catégorie qui sont les lycées - je vais peut-être être caricatural - plus ruraux, dans lesquels le taux d'accès aux classes préparatoires est très faible. Pour ces derniers, ce n'est pas qu'ils n'ont pas identifié l'école, c'est qu'ils n'ont même pas identifié la filière comme étant une filière qui soit adaptée pour eux.

Il y a donc vraiment les deux messages en fonction des deux types de lycées, sachant que ce n'est pas du tout la même nature de message à diffuser et c'est ce qui est compliqué. Je pense que le deuxième type de public est tout de même le public le plus compliqué à attirer.

Après, j'ai une autre question sur comment on fait pour que les filles s'orientent plus vers ces carrières, mais c'est une autre question.

M. Johann.- C'est la connaissance des métiers. Je peux y répondre. Je cite souvent l'exemple du Girl's Day de la SNCF. La SNCF a créé ce jour-là pour les jeunes filles parce que tous les métiers étaient complètement méconnus. C'était pour montrer le panel de métiers dont les jeunes filles s'écartent.

Là, c'est un gros travail de connaissance sur les métiers et, surtout, aujourd'hui, il n'y a quasiment plus de métiers réservés aux hommes. Il n'y en a pratiquement pas. Il y a un travail sur les métiers qui va bien au-delà des filières, etc., mais qui nécessite au moins une décennie. Partout où je suis passé, nous avons essayé de travailler dessus. On gagne du terrain, mais il y a une censure qui se fait. Pourquoi les filles ne vont-elles pas en mécanique ? J'ai vu des jeunes filles qui s'épanouissaient en mécanique, mais c'était une sur dix. Pourquoi ? Il n'y a pas de raison objective. C'est un travail de fond à mener.

Vous vouliez réagir ?

Mme Clavequin.- Oui, rapidement parce que c'est vraiment un débat en tant que tel.

M. Johann.- Oui, mais important.

Mme Clavequin.- La connaissance des métiers, petit à petit, au fur et à mesure des années, s'est tout de même très largement développée dans tout un tas de filières ; les choses sont donc tout de même globalement plutôt faites, *a minima* peut-être encore dans certains secteurs, mais il y a tout de même une prise de conscience à ce niveau-là.

La question aujourd'hui, elle est vraiment dans l'autocensure des femmes et sur l'aspect de la légitimité, de se sentir légitime à accéder à des filières, notamment des filières scientifiques d'une part, mais aussi à aller sur les filières d'excellence dans ces thématiques-là. Là, on est vraiment au-delà de la question de savoir si cela existe ou pas, si j'y vais ou pas, est-ce que c'est à côté de chez moi, donc des questions très pratico-pratiques. On touche quelque chose de beaucoup plus profond et qui ne pourra se résoudre de façon pérenne et totale qu'avec effectivement de nombreuses décennies et très tôt, c'est-à-dire que dès la maternelle, dès la crèche, il y a des politiques publiques à mettre en place par rapport à ces questions-là.

Je crois que c'est un objectif que nous avons toutes et tous - je l'espère -, mais dans lequel tout le monde doit vraiment prendre sa place. Ce n'est pas juste une politique à un endroit qui pourra être efficace, mais bien une prise de conscience collective avec l'idée que chacun doit y prendre sa part.

J'en discutais il y a très peu de temps avec le directeur du labo de Maths de Besançon en lui posant cette question, parce qu'on connaît la difficulté dans les matières scientifiques. Il me donnait quelques exemples, y compris de certains de ses collègues jeunes hommes qui ont encore beaucoup de difficultés avec ce sujet. On voit donc que ce n'est pas aussi acquis qu'il pourrait y paraître. Et, parallèlement à cela, il y a des femmes extrêmement brillantes à qui il a proposé un certain nombre de filières d'excellence dans la poursuite de leur cursus qui ont refusé, ne se sentant pas légitimes à y aller.

C'est juste pour dire très succinctement que ce n'est pas aussi simple et que cela prendra probablement encore énormément de temps, avec certainement beaucoup de reculades aussi par moments.

M. Johann.- Mais c'est bien qu'ils s'en préoccupent. S'ils l'affichent dans la politique, cela va nous aider parce qu'on sait bien que c'est pierre par pierre que ce travail se construit.

J'enseigne actuellement à Metz en Physique Chimie, j'ai plus de filles que de garçons. Après, en TP de Physique, j'en ai moins. J'imagine donc qu'elles sont toutes allées en Chimie. J'ai été surpris. Il y a longtemps que je n'avais pas enseigné. Je me suis dit que, finalement, ce n'était pas mal pour une filière scientifique. J'ai donc été agréablement surpris ; je ne m'y attendais vraiment pas, mais finalement, c'est important. On a souvent d'excellents élèves qui arrivent et, avec le passage dans le sup., on sait pourquoi il y a une sérieuse déperdition, sachant qu'il y a vraiment d'excellents élèves. C'est du gâchis.

Je propose d'avancer car on a passé deux points où on a passé du temps. Donc juste pour finir.

M. le Moyne.- Oui, parce que je n'aime pas ne pas répondre complètement.

Le calendrier exact n'existe pas, mais le bus doit se dérouler entre fin octobre et novembre, lorsque Parcoursup ouvre et lorsqu'on a encore un peu de temps pour recevoir ceux qui seraient intéressés et les convaincre.

M. Johann.- On a un deuxième point qui est joint. Il y a l'organisation de l'Ingénieur Manager Tour, mais aussi le Forum Jeunes Chercheurs. On votera les deux en même temps et ensuite tu pourras rejoindre Nevers pendant que nous voterons le VP.

M. Pierre.- Les deux opérations sont effectivement dans le même rapport mais ce n'est pas tout à fait la même chose. Il y a des points communs, notamment en matière de promotion et puis aussi le fait que les deux projets appellent des contributions des collectivités.

Vous connaissez le Forum des Jeunes Chercheurs, c'est une manifestation qui permet aux doctorants de présenter leurs travaux de recherche. L'idée est de le tenir alternativement à Dijon et à Besançon. Il est proposé de tenir l'édition 2019 à Dijon en juin. Il vous est demandé dans ce rapport de permettre la sollicitation des collectivités de proximité et puis de la Région sur cette opération.

L'ensemble du rapport vise à permettre de délibérer sur l'autorisation de mobiliser les collectivités sur les financements qui sont proposés dans le rapport.

M. Johann.- Est-ce que vous avez des questions sur ce deuxième point ?

M. Piat.- On comprend que c'est organisé du côté de Dijon et, sauf erreur de ma part, la communauté bisontine n'intervient pas. J'imagine que c'est volontaire du fait que cela se passe de l'autre côté.

M. Pierre.- L'idée, c'est que la Région soit systématiquement sollicitée et que les collectivités qui accueillent la manifestation, donc le conseil départemental, l'agglomération et la ville, soient sollicitées une année à Besançon, une année à Dijon, une année la Côte d'Or et, l'autre année, le Doubs.

M. Johann.- C'est naturel. En général, un élu finance ce qui se fait sur son territoire. Sur ces deux points, peut-on voter ? On est donc sur Ingénieur Manager Tour et Forum Jeunes Chercheurs.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est approuvé.

Pour le deuxième point, ce sera sans Monsieur le Moyne. Merci pour le déplacement et au plaisir.

(Départ de M. Luis le Moyne)

Il aurait pu rester mais pour un vote sur une personne, il est peut-être plus simple que cette personne sorte. Sur la nomination du VP chargé du pôle ingénierie, il a remplacé Monsieur Cretin qui était là jusqu'à fin janvier.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est approuvé, merci.

On a pris un peu de temps mais je pense que cela en valait la peine.

Mme Privé.- Je souhaite prendre la parole.

M. Johann.- D'accord. Je n'ai pas vu votre vote. Qu'avez-vous voté ?

Mme Privé.- Pour. Il n'y a pas de souci, tout va bien.

M. Johann.- Allez-y, prenez la parole.

Mme Privé.- Tout d'abord, je tenais à dire la hauteur de notre gratitude pour la nomination de ce vice-président à l'ordre du jour de ce conseil d'administration. C'est très agréable de le voir, surtout que la ComUE connaît depuis quelque temps une situation assez particulière pour sa gouvernance et il est très important qu'une ligne politique puisse être donnée sur certains points grâce à l'appui de vice-présidents et de vice-présidentes.

Vous vous êtes toujours montré assez impliqué et rassurant concernant la vie étudiante qui est, comme on le sait, vecteur d'inclusion et porteuse de dynamiques. Cependant, aujourd'hui, nous nous interrogeons sur l'absence de nomination d'un VPE de votre part.

Dans notre réflexion, la ComUE ne peut pas se passer plus longtemps d'un porteur de projet au niveau de la vie étudiante. Avez-vous prévu d'inclure la nomination d'un ou d'une VPE aux prochains conseils d'administration, conformément à votre volonté affichée depuis janvier ?

Si ce n'est pas le cas, on pense qu'il serait extrêmement important de l'inclure.

M. Johann.- Je vais être très franc. Lorsque je suis arrivé, tout au départ, je ne pensais pas que je n'aurais pas de VP. Donc acte. Je me débrouille avec. Je pensais en nommer un beaucoup plus vite. C'est-à-dire qu'au mois de janvier, je pensais que cela allait se bousculer, que j'aurais le choix.

J'ai tout de même fait chou blanc assez rapidement sur un VP recherche et je ne connais pas les gens. Il faudrait donc que l'on me fasse des propositions qui m'aillent et qui soient acceptables. Mais, à ma connaissance, cela ne s'est pas bousculé et les personnes qui faisaient l'unanimité ne sont pas venues.

Je voulais faire un ensemble d'équipe. Je ne veux pas faire une nomination par-ci, par-là, sachant que le Polytechnicum est un cas particulier. Après, le choix personnel d'un VP est relativement compliqué. Pour moi, ce n'est pas super-simple, y compris le VP étudiant. Il y a une communauté, il y a l'UNEF, il y a d'autres associations dont j'ai oublié les noms.

Par contre, cela me pose un souci. C'est-à-dire que pour continuer à travailler, on a vu avec les établissements qui me donnent un coup de main actuellement, c'est-à-dire que je travaille avec un réseau de VP. Par exemple, c'est le VP recherche de l'uB qui me sert de réseau pour tout le monde pour la recherche. Sans cette solution, mes services seraient complètement désemparés. C'est-à-dire que j'ai fait appel aux établissements pour qu'ils me donnent un coup de main, sinon je n'en avais pas, c'est clair. Pour la formation, c'est pareil, c'est le VP Franche-Comté qui sert de réseau.

J'en suis donc arrivé à une situation qui n'est pas du tout celle que j'imaginai au départ. Je voulais composer une équipe, ce que je ne peux pas faire.

Par contre, sur la vie étudiante, la nomination d'un VP n'est pas aussi simple que cela pour moi. Il faut que je partage avec tous les établissements et ce n'est pas aussi simple que cela. Par contre, je suis extrêmement mobilisé sur la vie étudiante. J'ai eu l'occasion de vous rencontrer, de rencontrer vos collègues, c'est un vrai sujet. J'ai encore eu un échange hier avec certains étudiants.

Ce qui est sûr, c'est que tant que je ne nommerai pas de VP, il va falloir que je trouve une autre solution, mais il va falloir que j'en parle au conseil des membres. L'idée de travailler avec un conseil d'étudiants qui puisse apporter une expertise en attendant de nommer un VP étudiant est peut-être une bonne solution. Je n'ai pas envie de trancher sur tel ou tel VP étudiant qui mettrait peut-être en difficulté sur le positionnement, etc. Mais l'idée de travailler avec les étudiants et qu'ils puissent eux-mêmes apporter une expertise avec mes services, sachant qu'une personne vient d'être recrutée à UBFC, je pense que c'est une idée importante. Je ne l'ai pas encore partagée avec les membres et je ne présente pas une ligne politique au CA sans en avoir discuté avec eux. C'est-à-dire que j'ai eu cet échange, c'est une proposition. Sachant que j'y tiens absolument puisque la vie étudiante est le point sur lequel, à l'origine, je me suis le plus impliqué lorsque j'étais président. J'y crois énormément, c'est quelque chose d'important. Je ne laisserai donc pas pourrir la situation, mais je ne pouvais pas faire de proposition ici, aujourd'hui, sans avoir échangé avec mes collègues.

Même si je n'ai pas de VP dans l'immédiat, ce qui ne veut pas dire que je n'en aurai pas, ce n'est pas aussi simple que cela, mais l'idée serait au moins de pouvoir rassembler et réunir les étudiants afin qu'ils puissent m'apporter une réponse. Cela permettrait aussi d'avoir un peu toutes les sensibilités autour de la table et de pouvoir me venir un peu en aide, ainsi qu'aux services. Je ne suis pas contre cette idée. Nous ferons donc probablement quelque chose, mais je n'étais pas prêt à mettre un VP étudiant comme cela, tout de suite. Mais je suis prêt à trouver une solution de rechange en attendant. Si, dans un mois ou deux, on est mûr pour mettre un VP étudiant, on le mettra. L'idée n'est surtout pas d'échapper à la question.

Pour ce qui est de la vie étudiante, s'il faut réunir un petit conseil issu du CA, du CAC, voire avec vous, les étudiants, pour voir comment faire, je suis preneur, c'est-à-dire que pouvoir vous inclure davantage dans la réflexion est une bonne idée et c'est une volonté de ma part. Mais soyez convaincus que ce n'est pas aussi simple que cela pour moi de nommer un VP à chaque fois. Il faut que cela fasse l'unanimité, que cela porte ses fruits.

J'aurai pu faire des nominations de VP, mais le mieux est l'ennemi du bien. Cela pourrait en effet être pire que rien. L'idée est vraiment de vous associer ; il faut donc trouver une solution qui soit intéressante.

Je l'aurais d'ailleurs dit en questions diverses. Je ne voulais pas l'aborder là. Mais si je n'échange pas avec mes collègues, je ne fais aucune proposition politique, c'est naturel. Si mes collègues le découvrent par la bande, ce n'est pas très correct.

Allez-y.

Mme Privé. - Je me permets de répondre. Il est vrai que cela fait bientôt un an que le nouveau mandat des étudiants a commencé et comme la majorité a changé sur ces dernières élections, la nouvelle majorité qui est l'UNEF n'a pas pu mettre en place les projets que nous avions envisagés, n'a pas pu être force de proposition. C'est pour cela que le sujet revient sur la table, surtout que le suffrage a été assez unanime sur la décision des étudiants.

Je comprends votre position actuelle, mais je ne vois pas particulièrement le lien, surtout au niveau de la politique de la vie étudiante, sur le fait d'avoir peut-être un aval au niveau de vos collègues.

De plus, il est vrai qu'il est important de mettre une politique de vie étudiante en place, surtout avec les enjeux actuels d'UBFC et le fait de devoir impliquer de plus en plus les étudiants et les étudiantes dans la vie d'UBFC et dans la vie de cet établissement.

M. Johann. - Je ne vais pas répondre, mais l'aval de mes collègues est une condition nécessaire et suffisante. Il est hors de question que nous ne soyons pas d'accord. S'il y a bien

un sujet que nous partageons tous, où il ne peut pas y avoir de conflit, c'est bien la vie étudiante. Il faut donc que je sois d'accord avec mes collègues. Mais c'est vrai aussi pour tous les VP, je ne prendrai pas de décision qui me soit propre, qui soit le fait du prince, qui ne soit pas partagée par l'ensemble des chefs d'établissement.

Mais personne ne m'a dit oui ou non, ce n'est pas une question, mais ce n'est pas aussi simple que cela. Il est vrai qu'il n'est pas aussi simple que cela de créer une équipe de VP aujourd'hui, étudiants ou pas.

Après, cela m'embête sur la vie étudiante. Autant, j'arrive à m'organiser grâce aux universités, grâce aux bonnes volontés car là-dessus, les VP ne s'ennuient déjà pas en général, c'est tout de même un sacré boulot ! Ils me rendent donc un fier service, aux services également puisqu'ils étaient tout de même assez démunis. Pour la vie étudiante, c'est pareil, à un moment donné, il faut que j'aie une solution, j'en suis complètement convaincu. Soyez convaincus qu'il faut que j'en trouve une et ce n'est pas parce que je n'ai pas nommé de VP que ce n'est pas une préoccupation.

J'en parlerai probablement au conseil des membres la prochaine fois pour voir quelle solution on vous propose. VP peut-être, peut-être pas, je n'en sais rien. En tout cas, on va trouver quelque chose comme on l'a trouvé là avec les chefs d'établissement. Ce sera forcément quelque chose de partagé. Ce n'est pas un conflit, la vie étudiante ; il faut que l'on monte en puissance et je suis assez convaincu qu'il faut faire quelque chose.

M. Hanbali. - Ma question va rejoindre celle de Mademoiselle Privé. Sauf erreur de ma part, dans les statuts, il doit y avoir aussi un vice-président BIATSS. Je voulais donc savoir ce qu'il en était, mais je pense que je vais avoir droit à la même réponse.

Il y a donc aussi cet élément qu'il faudra peut-être, à un moment ou à un autre, mettre au débat.

M. Johann. - Oui. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il n'y en a pas. Mon bureau, c'est celui du DGS aujourd'hui et c'est le conseil des membres, c'est tout. Vous pensez donc bien que ce n'est pas la joie et l'allégresse, pour moi, de travailler sans bureau. J'espère que vous êtes convaincus que ce serait donc tout de même mieux si j'en avais. Après, le problème, c'est que je ne peux pas faire n'importe quoi. Nous sommes tout de même dans un contexte particulier, il faut que je regarde, que je fasse attention et que, quand je prends une décision, ce soit la moins mauvaise. Je suis un peu un joueur d'échecs. L'un d'eux m'a dit un jour qu'il ne jouait qu'un seul coup à l'avance, le meilleur. Moi, aux échecs, je joue le moins mauvais coup. Je ne suis pas un très grand joueur, je ne vais donc pas trop me prendre en référence. Mais le problème, c'est qu'on peut parfois prendre des décisions qui seraient pires que tout. Si l'intérêt général est de faire, il faut faire, mais jusqu'à présent, je n'ai pas réussi à trancher, nulle part. Il y a juste la recherche où je pensais aller vite et les deux ou trois personnes sollicitées ont refusé. Là, je peux vous dire que cela m'a mis un coup de frein énorme. Parce qu'au début, je pensais vraiment avoir une équipe fin janvier.

Le jour où on relira le verbatim, il sera écrit que j'aurais souhaité avoir une équipe dès le début. Si, demain, cela se bouscule, qu'on me donne des noms et que j'ai l'embarras du choix, ce sera génial. Ce n'est pas le cas. Il n'y a que chez les étudiants. Je pense que c'est le seul cas où ça se bousculera, mais ce n'est pas le plus simple.

Sachez que j'y suis très attaché, qu'il faut trouver une solution quoi qu'il arrive. VP ou pas, il faut que vous soyez tous associés très rapidement à la politique parce que nous en avons besoin, tout simplement.

M. Hameau.- Je voulais dire que je comprenais parfaitement cette demande tout en étant conscient du caractère paradoxal de la situation. Le paradoxe, c'est finalement que les étudiants ne soient pas associés à quelque chose dont ils sont le cœur. En termes de résumé et de synthèse, je dirais qu'on a là une espèce d'injonction contradictoire ou un casse-tête chinois, mais qu'il faut trouver un moyen de les associer. Et, à mon sens, il ne faut pas traîner parce que je trouve que, là aussi, ce ne sont pas des bons signes qu'on leur envoie.

M. Johann.- Les étudiants sont au conseil d'administration. Ils sont donc associés ; l'organe de direction est celui-là. Mais dans la vie étudiante qu'eux seuls font vivre et dont ils sont le vecteur essentiel – j'en suis archi-convaincu et tout le monde l'est -, il faut qu'ils soient associés. Et ils sont au CA où je ne vote pas, un étudiant a donc aujourd'hui plus de poids que moi. Le problème n'est pas là ; c'est qu'après, la vie étudiante, s'ils ne la font pas, on ne la fera pas. On est d'accord, je suis convaincu que ce n'est pas moi qui décrète que la vie étudiante ne se fera pas. L'image et même ce que peut devenir l'université fédérale Bourgogne Franche-Comté dépend beaucoup de ce que les étudiants feront pour qu'elle le devienne. J'en suis donc super-convaincu.

Ma réponse, c'est que, politiquement, ce n'est pas aussi simple que cela, sinon je l'aurais déjà fait.

M. Hameau.- Je comprends parfaitement la difficulté, le caractère prudent et la nécessité de peser tout cela. Pour autant, je pense qu'il est tout aussi important de trouver les voies et moyens pour qu'ils se sentent reconnus et qu'ils puissent participer. Il me semble que c'est tout de même une nécessité.

Je comprends leur demande et je sais qu'il faut trouver une solution.

M. Johann.- Je comprends également leur demande. Comme je l'ai dit, hier, j'en ai rencontré certains. Je comprends leur demande, ce n'est même pas une question. Je leur ai d'ailleurs dit que j'allais réagir. Un conseil des membres aura lieu dans deux semaines, il faut que j'en parle avec mes collègues pour que nous trouvions une solution, sachant que j'ai déjà abordé la question. Mais ce n'est pas aussi simple ; on verra.

En tout cas, ce que je voulais vous dire, c'est que c'est effectivement de première importance et qu'on ne laissera pas traîner *ad vitam eternam*. Pour autant, je ne suis pas sûr qu'en VP recherche, je cherche. Aujourd'hui, si le réseau fonctionne et que je n'ai pas mieux sur un VP recherche, si cela se trouve, je vais demander au fonctionnement actuel de perdurer. Je suis moins catégorique sur les étudiants. Pour les étudiants, quoi qu'il arrive, il faut que je trouve une solution, alors que je ne suis pas certain que, demain, j'aie besoin d'un VP recherche pour que ce soit mieux que ce que nous avons aujourd'hui. Je n'en suis pas sûr. Si j'avais un nom qui sautait aux yeux, on se reposerait la question, ce serait autre chose. Si, demain, d'un seul coup, quelqu'un ressortait, cela m'aiderait.

Ce n'est pas une fuite en avant, ce n'est pas un refus ou un désintéret, ce n'est pas simple. Et là, pour le coup, ce n'est pas une question de temps, de si je suis là ou pas, c'est un fait. Ce n'est pas simple, cela ne s'est pas bousculé, dont acte. Mais j'ai d'autres soucis, je ne vais pas tous vous les faire partager.

J'espère avoir répondu.

Nicolas, tu voulais intervenir ?

M. Chaillet.- Rapidement, juste pour m'associer à ce qu'a dit Denis Hameau. Il est important que les étudiants soient impliqués, ceci pour un autre élément qui n'a pas été mentionné, qui est le schéma directeur de la vie étudiante qui doit vivre.

M. Johann.- J'y pensais.

M. Chaillet.- Il est d'ailleurs disponible sur le site d'UBFC. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé le recrutement que tu as évoqué. Il y a en effet énormément de travail à faire là-dessus. Il y a aussi une territorialisation de cette affaire, une coordination à mener sur les comités de campus, tout est défini...

M. Johann.- Hier, nous avons échangé. Dans le schéma, on parle d'un conseil.

M. Chaillet.- Absolument.

M. Johann.- C'est ce à quoi je pensais. Cela vaut le coup de le regarder de près.

M. Chaillet.- Plus ce qui avait été lancé jusqu'à présent et ce qui doit être aussi lancé de nouveau. Je pense donc qu'il est effectivement important de trouver les voies et moyens pour que les étudiants s'impliquent assez vite.

M. Johann.- L'ancien VP étudiant aurait peut-être pu continuer mais il a beaucoup de travail, il ne pouvait pas quoi qu'il arrive. Je n'avais donc pas cette solution-là. J'aurais pu le solliciter mais je ne pouvais pas l'avoir ; je n'avais pas cette solution. Sinon, il était très impliqué. C'est donc une autre question maintenant. On va voir comment faire.

En tout cas, ce n'est pas que je m'en désintéresse, c'est que je n'ai pas trouvé de bonne solution. C'est pour cela que l'histoire du conseil, donc utiliser le schéma de la vie étudiante qui a été fait, regarder ce qui est écrit dedans, les propositions est peut-être une des solutions. C'est ce à quoi je faisais référence quand je pensais à un conseil, c'est à cette partie-là. Il pourrait au moins déjà se mettre en place pour ne pas traîner sur la vie étudiante. Il est donc bien que tu y fasses référence.

Je vous propose de passer à la suite. Merci pour la question, qui aurait été traitée en questions diverses, vous m'avez donc fait gagner du temps. Je ne voulais pas l'aborder au début parce que c'était compliqué et j'avais quelqu'un à recevoir.

5. Attribution des bourses de mobilité entrante et sortante EUR EIPHI

M. Johann.- Nous passons à l'attribution des bourses de mobilité entrante et sortante.

M. Pierre.- C'est le troisième rapport sur ce champ-là que vous connaissez, on peut donc aller assez vite sur le projet EUR EIPHI.

Il y a trois systèmes de bourses, un de bourses entrantes et deux de bourses sortantes, pour lesquels un système de sélection est opéré par le CoDirEx qui a été mis en place par la gouvernance de l'EUR.

Il est proposé, en complément de ce qui a déjà été apporté (20 dans les deux vagues précédentes de mémoire), de retenir trois personnes pour trois bourses de mobilité sortante en l'occurrence, des étudiants qui sont dans un master UBFC.

Vous connaissez les modalités d'attribution. Il vous est proposé d'approuver le versement des bourses aux étudiants lauréats. Sur la délibération, il est indiqué « avant février 2019 », c'est une coquille. Les bourses commencent dès le mois de mars mais le calendrier était tel que nous avons une troisième vague. L'idée est qu'à l'avenir les choses puissent être traitées de façon globale pour ces bourses de mobilité sur l'EUR EIPHI.

M. Johann.- Est-ce que vous avez des questions sur ce sujet ?

M. de La Brosse.- J'ai une question rapide. J'ai du mal à voir comment se comparent les 6 000 par rapport aux 280 000. Je vois bien que c'est une partie du total. Le total du budget est de 280 000 €. Est-ce que cela veut dire qu'on a beaucoup de mal à trouver des demandeurs de bourse ou que d'autres avaient été données avant ?

M. Pierre.- Il y en a effectivement eu d'autres qui ont été données avant. L'enveloppe qui a été estimée au départ était basée sur un calcul de répartition entre les différentes modalités de dépenses sur l'EUR EIPHI. Mais les bourses n'ont pas le même coût selon qu'il s'agisse de sortantes ou d'entrantes. On ne peut donc pas faire une simple multiplication avec le nombre de candidats potentiel.

Je n'ai pas en tête les chiffres qui ont été mobilisés sur les deux précédentes dotations, mais il se trouve que le montant de ces bourses sortantes est défini sur la base de règles que je n'ai pas en tête, mais qui sont encadrées par le CoDirEx de l'EUR EIPHI.

M. de La Brosse.- Je vais poser ma question différemment. Va-t-on réussir à dépenser les 280 000 € ou pas ?

M. Pierre.- Aujourd'hui, je n'en sais rien. Sur cette année, je ne suis pas sûr qu'on les dépense, mais l'EUR EIPHI reventilera sur d'autres modalités. C'est-à-dire que c'est un budget prévisionnel qui a été établi suivant différentes modalités et qui est réajusté en fonction de la mobilisation. Il n'est pas évident de mesurer ce que l'on sera en capacité de dépenser tant en mobilité sortante qu'en mobilité entrante. Il y a forcément une marge d'erreur importante.

L'idée est d'avoir des modes de gouvernance assez souples pour permettre de reventiler sur d'autres mesures qui, elles, seraient plus consommatrices. Comme c'est le début, on retrouve les difficultés de manque de visibilité de début et de prévisionnel sur des bases qui ne sont pas avérées.

M. Johann.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de bien vouloir :

- prendre connaissance des modalités d'attribution des bourses de mobilité EUR EIPHI pour l'année 2018/2019 ainsi que de la liste des lauréats sélectionnés par le CoDirEx EIPHI ;
- approuver le versement des bourses aux étudiants lauréats par UBFC.

Sur cette délibération, qui est contre ?

M. Tatibouët.- C'est une délibération, il faut donc modifier la case.

M. Johann.- Modifier la case ?

M. Tatibouët.- Il est marqué « pour information ».

M. Pierre.- Oui, il y a une coquille dans les cases du début. C'est le cas pour plusieurs rapports. Nous serons plus vigilants à l'avenir.

M. Johann.- Je n'ai pas regardé les cases, vous faites bien de le dire.

M. Pierre.- Ce qui est capital, c'est ce qui figure dans la délibération.

M. Johann.- Je fais tout voter, même si c'est pour information. Comme cela, je suis tranquille ! Mais je n'ai pas dit « avant février 2019, je me suis arrêté avant ; j'ai eu pitié de moi-même.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est approuvé.

7. Plan d'actions 2019-2020 du PEPITE-BFC – Demandes de financements

M. Johann.- Nous passons au point suivant, le plan d'actions Pépité.

M. Pierre.- Là aussi, c'est un sujet que vous connaissez bien puisqu'il est ancien, il était même antérieur à l'établissement.

Pépité a des objectifs en faveur de la création d'entreprise, de l'entrepreneuriat en général, de l'innovation pédagogique. Je vous passe les détails ; l'idée est de poursuivre, dans la continuité, les actions qui ont été engagées au cours des années précédentes, notamment sur le champ de l'entrepreneuriat, donc de la sensibilisation - vous savez que l'on fonctionne en entonnoir -, la formation et puis l'accompagnement à l'entrepreneuriat.

Pour cela, il est proposé de solliciter un soutien du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté qui n'intervenait pas directement sur ces actions-là jusqu'à présent. C'est à peu près le seul Conseil régional qui n'accompagne pas, au niveau national, les dimensions de Pépité. Sachant que la Région accompagne sur plein d'autres sujets, ce n'est pas la question.

Il s'agit donc de mobiliser la Région pour accompagner la démarche Pépité aux côtés de l'Etat qui est un financeur important, ainsi que des financeurs privés comme le MEDEF, par exemple, qui s'intéresse fortement à cette action.

Le rapport vise à permettre la demande de financement à la Région à hauteur de 44 000 €, ainsi que les autres demandes aux financeurs publics et privés.

M. Johann.- Y a-t-il des questions ?

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer à la délibération :

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir approuver la demande de financement au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 44 000 € pour un budget de 275 000 € ainsi que les demandes associées auprès d'autres partenaires publics ou privés.

Sur cette délibération, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est approuvé.

8. Thèses « Jeunes Chercheurs Entrepreneurs » - Dépôt du dossier FEDER

M. Johann.- Nous passons aux thèses Jeunes chercheurs.

M. Pierre.- Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a engagé un financement de huit thèses « Jeunes Chercheurs Entrepreneurs ». C'est une opération qui vient en complémentarité de l'ensemble des dotations qu'apporte la Région sur les financements de contrats doctoraux.

La possibilité est réelle d'obtenir un cofinancement de ces thèses par les crédits FEDER, les crédits européens, qui permettent de cofinancer l'autre moitié de ces thèses.

Il est proposé de solliciter la Région non plus en tant que Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, mais en tant qu'autorité de gestion des fonds FEDER pour cofinancer la deuxième moitié de ces thèses, sachant que l'une de ces thèses a fait l'objet d'un abandon en cours de route.

Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ?

M. de La Brosse.- On voit que le budget est d'à peu près 100 000 € par thèse...

M. Pierre.- Oui, 99 000 €.

M. de La Brosse.- Admettons. Est-ce de l'argent qui va à l'université, du moins au laboratoire qui soutient la thèse ?

M. Pierre.- Non. Là, c'est l'étudiant. C'est un contrat de travail pendant trois années qui se lisse sur quatre exercices.

M. Johann.- Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, je vous propose de passer à la délibération :

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser l'administrateur provisoire d'UBFC à déposer la demande de cofinancement FEDER pour les 7 thèses JCE retenues par la Région en 2018.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est approuvé.

9. Dépôt d'un projet Erasmus Mundus dans le cadre d'un master UBFC

M. Johann.- Ensuite, Erasmus Mundus, c'est nouveau.

M. Pierre.- Dans le cadre des masters en langue anglaise, que vous connaissez bien dans le cadre de l'I-Site, il est envisagé le dépôt d'un projet dans le cadre du master PICS, d'un projet Erasmus Mundus qui est une action de mobilité pour laquelle les partenaires peuvent être engagés.

L'objectif est de favoriser l'amélioration de la qualité de l'innovation de l'internationalisation, l'attractivité – ce qui revient à ce qu'on disait tout à l'heure – et les compétences des diplômés. L'idée est d'avoir un rayonnement amélioré des diplômés qui sortent de nos masters.

Il s'agit là de permettre le dépôt d'un projet à la date du 1^{er} avril 2019, qui peut engager un budget de 2 millions d'euros par UBFC. Ce sont donc des projets très lourds. En sachant que la partie opérationnelle et d'accompagnement sera opérée par l'établissement, en l'occurrence l'université de Franche-Comté s'agissant de ce projet, avec Maxime Jacquot qui est de l'université de Franche-Comté.

M. Johann.- Y a-t-il des commentaires, des questions ?

M. de La Brosse.- Le budget finance quoi ? Des déplacements ?

M. Pierre.- Il y a tout type de dépenses possibles dans un budget. Le dépôt va définir les postes de dépenses du budget. On ne l'a pas à ce niveau-là. Là, on autorise le dépôt et, après, il y a un long travail. Cela peut être des déplacements, des salaires, plein de choses.

M. de La Brosse.- Je trouve toutes ces thèses formidables. Il ne faudrait donc pas qu'on se comprenne mal. C'est juste qu'entre les sujets à 250 € et les sujets à 2 M€, il n'y a parfois pas forcément une granularité des explications.

M. Johann.- Erasmus Mundus, c'est un gros truc. On n'en a pas un million. Ce sont de très gros projets.

M. Pierre.- Nous n'avons aucune garantie d'être retenus.

M. Johann.- Je pense qu'on les compte sur les doigts de la main et même moins sur la région. Je crois qu'il y en a un ou deux.

M. de La Brosse.- Ce n'est pas bien de revenir sur le point d'avant, mais c'est vrai que pour les thèses « Jeunes Chercheurs Entrepreneurs », j'en vois sept, si on peut faire 15, il faut faire 15 et même 30. Sept n'est pas très ambitieux, sachant qu'on a beaucoup d'étudiants.

M. Johann.- C'est tout de même un dossier FEDER.

M. Pierre.- Il y a d'autres modalités de financement de thèse. Il y en a plein de sortes. Il y a les modalités de thèse CIFRE avec les entreprises.

M. de La Brosse.- J'en ai en ce moment.

M. Pierre.- Vous connaissez donc le système. Cela permet de financer une thèse entre une entreprise et des crédits publics. Et puis certaines thèses sont financées totalement par des contrats privés. Cela existe, il y a des entreprises qui financent des thèses.

M. de La Brosse.- Il y a assez longtemps, nous avons eu une discussion ici sur le fait que nous étions moins bons pour récupérer des financements FEDER que les autres, c'est-à-dire que la France contribue beaucoup mais n'est pas forcément très championne pour poser des dossiers pour récupérer dans l'autre sens.

M. Chaillet.- Ce n'est pas des FEDER, c'est H2020.

M. Johann.- Je ne connais pas la situation ici sur le FEDER, mais là-dessus, il faut aller les chercher, les financements. Il est vrai qu'il y a énormément de crédits européens à aller chercher. Sur d'autres sujets, je peux vous dire que quand j'étais dans le Nord, j'ai financé la lutte contre le décrochage avec l'Europe qui avait financé 4 ou 5 M€.

Mais il faut aller les chercher. L'ingénierie européenne, c'est un art. Il y a toute une logistique et tout le monde n'est pas équipé pour faire cela. Quand j'étais Recteur de Limoges, c'était impossible. A Lille, j'avais une cellule spéciale. Derrière, c'est toute une infrastructure pour justifier. Si vous voulez apprendre à faire des dossiers, vous faites des dossiers européens, c'est terrible ! En plus, quand vous ne faites pas, vous remboursez à l'Europe.

M. de La Brosse.- On a assez bien réussi à faire I-Site, ce qui a déjà l'air compliqué, je pense donc qu'on en a la possibilité.

M. Chaillet.- Là, c'est *a posteriori* qu'il y a la difficulté.

M. Johann.- Oui, c'est chaud ! Avec l'Europe, si ce n'est pas fait, vous remboursez. Mais je suis d'accord avec vous, il faut y aller sur les thèses « Jeunes Chercheurs Entrepreneurs », mais on a parfois des surprises, on n'a pas les candidats. Cela arrive aussi. Là aussi, cela peut être concurrentiel, cela arrive aussi.

N'hésitez pas à poser des questions. Ne vous censurez pas.

La délibération : il est demandé au conseil d'administration de valider le dépôt du projet « Training the next generation engineers in the behaviour of complex systems (TRANE-COSY) » au titre du dispositif Erasmus Mundus.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est approuvé.

10. Prix du public et Prix du jury – Finale régionale du concours « Ma thèse en 180 secondes », édition 2019

M. Johann.- Prix du public et Prix du jury « Ma thèse en 180 secondes ». André Pierre y était. Il m'a dit que c'était plein, qu'il y avait un monde fou, que c'était très intéressant.

M. Pierre.- C'était effectivement très intéressant et très suivi. Cela s'est déroulé au théâtre de Montbéliard. Il y avait deux volets, un premier volet devant un public de lycéens, avec cinq ou six lycées représentés, le théâtre était plein. Les dix finalistes ont présenté leur prestation l'après-midi et, le soir, ils ont recommencé leur prestation devant une autre salle. Comme c'est 180 secondes, il est possible de le faire deux fois. Le théâtre était également plein pour la finale, le soir, avec un jury qui a sélectionné trois prix.

Il est proposé pour information, dans ce rapport, les trois lauréats, le prix lycéen sur un thésard qui travaille l'interaction cœur-poumon dans l'arrêt cardio-respiratoire. C'était l'après-midi. Et puis le prix du public, le soir, sur les petits pois, du moins : « La diversité et déterminisme de l'aptitude à l'association chez le pois protéagineux ».

Mme Munier-Jolain.- Ce qui n'a rien à voir avec le petit pois !

M. Pierre.- Oui, c'est vrai. En plus, c'est l'association avec le maïs. C'était intéressant.

C'est un sujet qui peut sembler un peu banal mais le doctorant a réussi à emporter la salle.

Et puis le prix du jury sur la question de : « Devenir et défaut d'étayage familial dans le post-partum immédiat ». Le titre lui-même est assez compliqué mais la prestation était très brillante.

Voilà les trois lauréats qui ont été retenus par les différents jurys pour ce prix « Ma thèse en 180 secondes ». Pour le prix du jury, le lauréat sera amené à candidater au national, pour représenter la Bourgogne-Franche-Comté au national.

M. Johann.- Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire.

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur la remise des Prix aux deux lauréats de la Finale régionale de « Ma Thèse en 180 secondes ».

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

11. Répartition des contrats doctoraux année 2019/2020

M. Johann.- Ce point est plus épineux. Il ne devrait pas l'être mais il l'est un peu.

M. Pierre.- Il est proposé dans ce rapport la répartition des contrats doctoraux sur la base du travail du collège doctoral. Le collège doctoral s'est réuni le 14 février dernier. C'est pour cette raison qu'au moment du rapport, vous n'avez pas pu avoir le tableau d'attribution que vous avez à l'écran.

Sur la base de 73 contrats doctoraux, le conseil doctoral propose de les ventiler entre les différents établissements, entre les différentes écoles doctorales, tel que c'est inscrit à l'écran.

M. Johann.- Je dis que c'est épineux car pour l'UTBM, on passe de trois à un. J'essaie d'avoir une explication depuis hier. J'ai échangé avec des collègues, je n'en ai pas plus que cela, ce qui pose un problème.

Ce que je propose en délibération, c'est de valider ce tableau mais qu'il puisse être modifié si on arrive à bouger les lignes. Admettons qu'on arrive à deux ou trois, il faut qu'à ce moment-là, l'UTBM puisse les rajouter et on les mettrait sur SPIM. C'est là où c'était d'habitude.

Mais il faut valider. J'aurais bien ajourné, mais on ne peut pas pour le reste, c'est trop compliqué. Je ne voudrais pas arrêter parce qu'on arrêterait à un et on ne pourrait pas y revenir. Ce que je voudrais, c'est donner encore la possibilité de discuter pour voir si on ne peut pas monter à plus qu'un.

M. Koukam.- Je peux répondre à cette question. Normalement, c'est trois. Il n'y a pas de problème là-dessus, ce n'est pas l'UTBM qui bloque. Je peux vous l'assurer.

M. Johann.- Je n'ai pas eu cette information.

M. Koukam.- Je vous le confirme, sachant que je représente l'UTBM ici. Il n'y a donc aucun problème là-dessus du côté de l'UTBM. Il y a eu un petit problème que j'ai appris ici. Si je l'avais su avant, j'aurais fait le nécessaire pour régler ce problème. Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, il y a eu un désistement et un étudiant qui, pour des problèmes de santé, a arrêté sa thèse pendant un certain temps.

Mais je ne connais pas la raison pour laquelle il apparaît un et pas trois, je ne suis pas comptable ou gestionnaire financier, etc. Mais rassurez-vous, nous sommes pour trois thèses et nous les soutiendrons dans l'avenir, même plus si nous avons les moyens financiers.

M. Johann.- C'est pour la délibération que je posais la question parce que comme je fais délibérer, je mets un pour l'instant parce que je n'ai qu'un, mais c'est susceptible de monter à trois et si cela monte à trois, c'est SPIM. C'est ce que je propose comme aménagement sur la délibération.

M. Hanbali.- C'est juste pour bien comprendre. On passerait à 75 ou 76 contrats, c'est cela ? Ou est-ce qu'il y en a d'autres qui nous lâcheraient ?

M. Johann.- Non, le but est de passer à 75 parce que d'habitude c'est 75. Cela devrait être trois, ce n'est pas trois et je n'ai pas réussi à avoir l'explication. Sachant qu'un posait des difficultés sur SPIM.

M. Pierre.- On ne peut pas reporter la délibération parce que le travail de sélection doit être opéré dès maintenant. Les écoles doctorales vont lancer l'organisation de leurs élections. Et si, d'aventure, on peut porter le nombre de contrats doctoraux sur SPIM de 15 à 17, à ce moment-là, ils pourront aller chercher plus loin dans la liste et on vous proposera de réajuster ce nombre au prochain conseil d'administration.

M. Johann.- Il fallait tout de même que nous prenions une décision pour tout le reste. C'est donc la proposition que je vous fais, sachant que c'est le collège doctoral qui a travaillé. Mais vous en avez l'habitude.

Sur cette proposition de délibération que je vous ai faite, est-ce que cela vous convient ? (*Approbaton générale*)

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

C'est approuvé.

12. Répartition Hommes/Femmes – UBFC

M. Johann.- C'est pour le CT.

M. Pierre.- Nous avons déjà, à plusieurs reprises, évoqué la question de la mise en place d'un comité technique propre à UBFC. Je ne reviens donc pas sur ce point.

Ce qui est important pour la proposition des listes de candidats, c'est d'arrêter la répartition de femmes et d'hommes dans les effectifs. Au 1^{er} janvier, elle était comme indiquée : 45,31 % de femmes et 45 et 54,69 % d'hommes. C'est sur cette base que pourra être conduite l'organisation de l'élection, sachant qu'un délai de huit mois doit s'écouler à

partir du moment où cette base est statuée, c'est-à-dire aujourd'hui. On pourra donc organiser une élection du comité technique propre à UBFC sur la fin d'année 2019, comme l'engagement en avait été pris.

M. Johann.- Y a-t-il des questions ou des remarques particulières sur ce point ? Pas de question.

M. Pierre.- J'ai oublié d'indiquer que l'effectif déterminait aussi la tranche de représentants des personnels dans cette instance. L'effectif d'UBFC tel qu'arrêté ici permet d'avoir cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

M. Johann.- Est-ce que cela appelle un commentaire ?

Mme Legard.- J'ai une question mais qui n'est pas forcément liée.

Compte tenu des défections ou des départs de collègues de la ComUE ou des projets de départ, est-ce qu'on aura tout de même la possibilité d'avoir suffisamment de personnes pour représenter les personnels au comité technique ? Parce que j'ai cru comprendre qu'un certain nombre de personnels partaient ou étaient en partance.

M. Pierre.- Même s'il y a effectivement de la mobilité comme dans beaucoup de structures, j'en fais d'ailleurs moi-même l'objet, les effectifs sont globalement plutôt en croissance. Au moment de l'élection, on aura donc une base qui sera plus importante que ce qu'elle est aujourd'hui, mécaniquement.

Mme Legard.- Parmi les personnels, j'imagine que certains sont élus actuellement et qu'ils vont partir. Comment va-t-on faire pour remplacer ces personnels ?

M. Pierre.- Aujourd'hui, ils sont élus au comité technique commun avec l'UTBM. De mémoire, il y a un agent d'UBFC qui fait partie du comité technique commun avec l'UTBM. Je ne comprends pas comment le positionnement d'un agent pourrait modifier la géographie de l'ensemble.

Mme Legard.- En cas de départ d'un élu, comment est-il remplacé ? Est-ce compte tenu de la liste et de l'ordre de parution dans la liste ?

M. Pierre.- Le comité technique de l'UTBM va faire l'objet d'un renouvellement également.

Mme Legard.- D'accord.

M. Pierre.- En fait, c'est un comité technique commun. Les deux établissements doivent donc renouveler leur instance et l'UTBM a récemment délibéré sur sa répartition Hommes/Femmes de la même façon. Une élection sera conduite dans les deux établissements à peu près en même temps. Ce ne sera pas obligatoirement le même jour, mais elles seront toutes les deux à la fin de l'année.

Mme Legard.- Merci.

M. Johann.- Je ne vois pas d'autres questions ou commentaires.

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur :

- la répartition de 45,31 % de femmes et 54,69 % d'hommes dans les effectifs UBFC au premier janvier 2019 ;
- la fixation du nombre de représentants du personnel à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est approuvé.

Nous avons fini l'ordre du jour.

13. Questions diverses

M. Johann.- Les questions diverses ont déjà été abordées.

Pas de point particulier ?

Les membres des collèges A et B ne partent pas parce que j'ai un restreint sur une question qui va prendre quelques secondes, mais il faut la traiter.

Pour le reste, merci à tous de votre présence.

Il y avait une question ?

Mme Benoist.- Oui, deux questions.

La première question porte sur la commission des statuts. Est-ce que vous avez réfléchi aux modalités ?

M. Johann.- On m'a posé la même question la semaine dernière au CAC. Pour l'instant, j'attends la réponse de la Ministre. Je vous l'ai dit au début. Comme il y a les trois, la Ministre, le SGPI et l'ANR, ils vont faire un Copil, ils vont peut-être nous recevoir. Tout cela n'est pas cadré, du moins eux le savent, ils disent que ce n'est pas fait tant que nous n'avons pas échangé. C'est donc difficile à mettre en place, sachant que je n'ai même pas la moindre idée de ce qu'on soumettrait.

Donc non, pas du tout. Je n'ai pas vu mes collègues depuis et je n'y ai pas réfléchi moi-même. Tant que la Ministre, le Cabinet ou je ne sais qui n'a pas commenté et ne m'a pas donné son avis, je suis un peu sec. Je préfère travailler sur du concret, lorsqu'on saura où on va. Pour l'instant, j'attends surtout les commentaires. Il y aura peut-être des choses que je n'ai pas du tout imaginées et sur lesquelles il faudra répondre. Pour l'instant, il n'y a rien. C'est pour cela que j'en ai parlé au départ. Je vous ai dit que j'avais juste contacté le Cabinet pour savoir où on en était. Je leur ai dit que j'avais un CA aujourd'hui en leur demandant si j'avais quelque chose à dire. Non, ils instruisent, ils auront un Copil. Aujourd'hui, on en est là, il n'y a rien de plus.

Mais quand il y aura du nouveau, je vous le dirai.

Mme Benoist.- J'ai une deuxième question. Est-ce qu'on a un nouveau représentant de l'UFC pour le CA ?

M. Johann.- Peut-être, je ne sais pas.



M. Pierre.- On attend la désignation de l'université.

Mme Benoist.- D'accord.

M. Johann.- Est-ce qu'il y avait autre chose ? Non.
A la prochaine. Merci pour votre présence.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 25)